



Société ACTE VIE

# RAPPORT ANNUEL

# 2022

## **ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

## **Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

# **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023**

**EXERCICE 2022**

**présenté par M. Franck FAVRE,  
Président du Conseil de Surveillance**

*Mesdames et Messieurs,*

*Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre Société au cours de l'exercice 2022, clos au 31 décembre 2022, et vous soumettre :*

- ⇒ le bilan*
- ⇒ le compte de résultat*
- ⇒ l'annexe*

*ainsi que les états ministériels que nous sommes tenus de joindre à notre rapport.*

*Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan comptable de l'assurance instauré par le décret n° 94481 du 8 juin 1994 et ses arrêtés d'application.*

*Ce rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce et du code des assurances.*

*Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.*

# 1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## 1.1. ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN 2022

---

### 1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'année 2022 aura été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les manifestations du réchauffement climatique - canicule, sécheresse, intensité des feux de forêt, inondations,..., succédant à la crise du Covid 19 dont les effets se faisaient encore sentir.

La situation internationale a provoqué une forte hausse des prix de l'énergie, des matières premières et de bon nombre de produits alimentaires, cette inflation entraînant en réaction une hausse des taux d'intérêt pilotée par les banques centrales.

La conséquence en est le ralentissement de la croissance.

Les effets récessifs de l'inflation ont commencé à infuser en 2022. Ils sont passés par les pertes de pouvoir d'achat des agents économiques aux revenus non indexés et la réapparition de déséquilibres globaux massifs dont les bénéficiaires sont des économies exportatrices de matières premières à faible capacité d'absorption et fort taux d'épargne (Moyen-Orient, Norvège) ou à la demande contrainte (Russie). La politique zéro-Covid chinoise a également pesé tout au long de l'année.

Selon le FMI, la production mondiale a progressé de 3,4% en 2022 dont +2,7% dans les pays avancés et +3,9% dans les économies émergentes et en voie de développement.

La zone euro (+3,5%) fait mieux que les États-Unis (+2%), le Japon (+1,4%) mais moins bien que le Royaume-Uni (+4,1%).

La remontée des taux d'intérêt directeurs a dicté le tempo sur les marchés financiers. La Fed, puis la BCE, ont en partie comblé leur retard sur les banques centrales émergentes au prix de la plus forte hausse de taux directeurs réalisée en une année. Le retard de la BCE a induit un écart de rendement des titres à court terme en faveur des placements en dollar, propice à son appréciation contre l'euro et la plupart des devises, du moins jusqu'en novembre et l'apparition des premiers signes du pic d'inflation aux États-Unis.

La répercussion de la hausse des taux a pris la forme d'un krach sur les marchés obligataires, avec par exemple une hausse inédite du taux à 10 ans des titres publics français (+284 points de base) et une chute de 20% des titres publics de cette maturité. De cette manière, 2022 aura marqué la fin de la période exceptionnelle des taux négatifs.

L'inflation mondiale est estimée à +8,8% dont +5,5% aux États-Unis, +9,2% en zone euro et +10% au Royaume-Uni. L'inflation des économies émergentes et pays en voie de développement s'exprime quant à elle en dizaines de pourcents.

### 1.1.2 L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Après un rebond en « *sortie de crise sanitaire* » mi 2022, l'activité économique française s'est ensuite montrée « *nettement moins dynamique* » en fin d'année, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à l'inflation.

Le PIB a progressé à petite vitesse en 2022 (à +0,15 % en moyenne par trimestre), dans un contexte international marqué par une accumulation de chocs (gestion complexe de la pandémie de Covid-19 en Chine, guerre en Ukraine) et par le niveau très élevé de l'inflation.

En moyenne sur l'année 2022, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2,6.

À la fin du troisième trimestre 2022, la dette publique s'établit à 2 956,8 Md€. Elle augmente de 40,0 Md€ et s'établit à 113,7 % du PIB.

La résistance dont a fait preuve l'économie française en fin d'année 2022 a soulagé les comptes publics. Le déficit de l'État s'est ainsi révélé inférieur de près de 20 milliards d'euros aux prévisions faites à la fin de l'automne, un montant conséquent dû notamment à des rentrées fiscales supérieures aux prévisions.

Le déficit public représente environ de 5% du PIB (6,4% en 2021).

Sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9%. Malgré les désordres internationaux et grâce au bouclier tarifaire mis en place par les pouvoirs publics, l'évolution des prix de l'énergie a ralenti en fin d'année et représente une hausse de 15,1% sur un an. Les prix de l'alimentation, soumis aux mêmes désordres ont progressé de 12,1%. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 4,6% et ceux des services de 2,9%.

Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage est quasi stable à 7,2%, inférieur de 0,3 point à son niveau un an auparavant.

Le CAC 40 a chuté de 9,5% en 2022, après avoir atteint un point bas à -19,4% en septembre. Il avait enregistré une hausse de près de 29% en 2021. Cette baisse est en partie due aux conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine ainsi qu'à la forte inflation et à la hausse des taux d'intérêt.

Les taux longs sont passés de 0,07% à fin décembre 2021 à +2,65% à fin 2022, avec une pointe à +2,83% à fin octobre. Les taux courts sont passés de -0,492% à fin décembre 2021 à +1,653% à fin 2022.

Le nombre total d'entreprises créées en 2022 augmente de 2,0% par rapport à 2021 et atteint le niveau record de 1,072 million de créations sur l'année. Les créations d'entreprises sous le régime de micro-entrepreneur croissent nettement (+2,8%) et les créations de sociétés plus fortement (+4,8%). À l'inverse, les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent fortement (-7,4%).

En 2022, un secteur connaît cependant une baisse particulièrement marquée : le secteur des transports et entreposage (-34,5% en glissement annuel). Le secteur de la construction progresse quant à lui de 5%.

En 2022, 61% des créations d'entreprises sont le fait de micro-entrepreneurs, comme l'année précédente.

En France métropolitaine, les créations s'accroissent le plus en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France, mais reculent notamment en Normandie, dans les Hauts-de-France et en Bourgogne-Franche-Comté.

En 2022, le nombre de défaillances d'entreprises s'est normalisé sans atteindre toutefois les niveaux pré-crise COVID. Amorcée à l'automne 2021, la remontée du nombre de défaillances s'est poursuivie avec 41 020 défaillances (+48,7% par rapport à fin 12/2021).

Le nombre de défaillances annuel reste néanmoins à un niveau inférieur de 20% à celui enregistré en 2019 (51 145 sur l'ensemble de l'année 2019). Les défaillances ont fortement reculé à compter du début de la crise sanitaire liée au COVID-19, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements, puis aux mesures publiques de soutien en trésorerie permettant d'éviter cet état de cessation des paiements.

Le secteur de la construction a vu le nombre de ses défaillances progresser de 37,9% entre 2022 et 2021, mais reste toujours en baisse de 24,7% par rapport à 2019.

### 1.1.3 LE BTP

Malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3,7% en volume. Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf s'affiche à +5,1% grâce à une bonne dynamique des mises en chantier sur 2021 et 2022 (environ 400 000 par an) ; l'activité en non résidentiel neuf progresse de 6,6%, portée par les bâtiments industriels et assimilés, ainsi que les commerces ; enfin, l'amélioration-entretien se lit à +2,1% et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde par la création nette de 15 000 postes – salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) – dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

Au total en 2022 et en données brutes, 482 600 logements ont été autorisés à la construction (+3,10% par rapport à 2021) et 376 300 ont été mis en chantier (-3,54% par rapport à 2021). Les autorisations de logements individuels purs ont baissé de 13,4% pour +2,08% de mises en chantier. Les autorisations de logements individuels groupés et logements collectifs ont respectivement augmenté de 10,39% et 12,28%. Leurs mises en chantier ont diminué de 2,91% et 7,47%.

Sur le secteur d'activité de la CAM BTP, où le nombre de logements autorisés a augmenté de 11,4%, les départements de Franche-Comté ont progressé de 2,2%, en Alsace le nombre progresse de 9,9% et de 16,3% en Lorraine.

En matière de logements commencés, la progression sur l'ensemble du secteur est de 6,6% dont +2,1% en Lorraine, 0% en Franche-Comté et +13% en Alsace.

Au cours de l'année 2022, 110 635 logements neufs ont été réservés en France métropolitaine par des particuliers, soit 14,9% de moins qu'en 2021. Dans le même temps, le secteur a observé 110 664 mises en vente, soit -5,7% par rapport à 2021.

Les baisses de réservation et mises en vente sont plus fortes dans les départements du secteur d'activité de la CAM BTP avec respectivement -18,6% et -14,7%. La Franche-Comté connaît une baisse de 3,2% des réservations et une progression de 37,8% des mises en vente. Ces chiffres sont de -15,4% et -14,4% en Alsace, et -28,2% et -25,4% en Lorraine.

Durant l'année 2021, avec 40,1 millions de m<sup>2</sup>, les autorisations à la construction de locaux non résidentiels ont augmenté de 5,3% par rapport à l'année précédente.

Sur le secteur de la CAM BTP, la variation de l'ensemble des types de locaux est de -1,35%, dont -10,3% pour l'Alsace, +14,5% pour la Lorraine et -8,8% pour la Franche-Comté.

La surface des locaux commencés en 2022 s'est élevée à 26,3 millions de m<sup>2</sup> (+5% par rapport à 2021).

Sur le secteur de la CAM BTP, la baisse globale est de 0,4%, dont -14,8% en Lorraine, +11,6% en Alsace et +2,3% en Franche-Comté.

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 9,8%. La hausse des prix sur un an est de 10,8% dans le secteur résidentiel et +8,2% dans le secteur non résidentiel.

Dans les Travaux Publics, l'année 2022 s'achève sur une diminution de la production de 6,4% en euros constants. En effet, même si le chiffre d'affaires du secteur progresse en euros courants de +2,7% cette année, la hausse historique des coûts de production (+9,8% sur 12 mois glissants à fin novembre d'après l'index TP01) bride la croissance de sa production réelle.

En matière de prises de commandes l'année 2022 se conclut sur une baisse de -3,1% en cumul depuis janvier comparé à 2021.

Orientés à la hausse en 2021, les effectifs ouvriers permanents stagnent en 2022 (-0,7%) sous l'effet de l'érosion de la production des Travaux Publics et des difficultés de recrutement. Avec une baisse légèrement plus prononcée, le volume des heures travaillées recule au global de 1,1% compte-tenu de la diminution de 1,3% pour les ouvriers permanents et de la stabilisation des heures intérimaires (-0,1%) qui chutent néanmoins en fin d'année (-10,2% sur 3 mois glissants).

L'horizon reste gris car les efforts d'investissements espérés à cette période de mi-mandat électoral se font toujours attendre. Dans ce contexte, une nouvelle érosion de l'activité TP est anticipée pour 2023, même si l'atténuation récente des tensions inflationnistes et la résistance de la situation financière des collectivités territoriales sont des signaux encourageants.

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 6,62% pour l'indice FFB à fin décembre 2021, +5,93% pour l'indice BT01 et +7,02% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin novembre 2022. Sur un an, l'ICC augmente de 8,01% à fin novembre 2022.

L'article 12 de la loi n° 2022-1158 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat dispose que pour la fixation des indices de référence des loyers entre le troisième trimestre de l'année 2022 et le deuxième trimestre de l'année 2023, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 %. Il en ressort un indice de 137,6 contre 140,2 sans plafonnement.

## 1.1.4 L'ASSURANCE

### ***Les assurances de personnes***

Après une excellente année 2021, l'assurance vie a engrangé en 2022 moins d'épargne de la part des Français, au contraire du Livret A.

En 2022, les dépôts ont excédé de 14,3 milliards d'euros les prestations versées en cas de décès ou de retrait. C'est donc une baisse de près de 40% par rapport aux 23,7 milliards d'euros du cru 2021, le meilleur depuis 2010. Et même par rapport à l'année 2019 - soit avant la pandémie de Covid-19 -, enregistrée à 21,9 milliards d'euros, le résultat de 2022 est aussi en nette diminution.

Le chiffre d'affaires en assurance vie et capitalisation a diminué de 2,86% pour un total de 144,38 milliards d'euros, dont 57,7 milliards en UC (-0,28% par rapport à 2021), ce qui signifie que les supports en euros ont baissé de 4,50%.

Les prestations ont progressé de 3,07%.

Les encours globaux s'élèvent à 1 779 milliards d'euros contre 1 804 milliards en 2021 (-1,43%), dont 464M€ en UC en baisse de 5,30% par rapport à 2021.

En assurance de dommages corporels, l'année 2022 se caractérise par une hausse des cotisations de 5,7% et des prestations versées de 3,0% :

- en santé (frais de soins), les cotisations progressent de 5,9% (+4,8 % en 2021), rythme supérieur à celui des prestations versées (+3,5% après +16,6% en 2021). L'équilibre technique s'améliore, avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 77,1% (-1,8 point par rapport à 2021) ;

- en prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel), les cotisations augmentent de 5,5% (+4,8% en 2021) soit plus rapidement que les prestations versées (+2,3% après +1,1% en 2021). L'équilibre technique s'améliore également avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 56,4% (-1,7 point par rapport à 2021).

### ***La gestion financière et les placements***

À fin septembre 2022, l'encours de placements financiers des assureurs a atteint 2 425,5 milliards d'euros dont 262,5 Md€ pour les assureurs non vie et 2 163 Md€ pour les assureurs vie (dont 447,3M€ en UC). Le volume total des placements diminue de 63 Md€ sous l'effet de la baisse des marchés financiers et de la hausse des taux. Cette baisse provient en quasi-totalité de la dépréciation des actions (-10,6 Md€, soit -2,4%) et des obligations (-59,8 Md€, soit - 4,5%).

La proportion par natures d'actifs est la suivante (en millions d'euros):

Actions	436,2
Obligations	1 274,3
Immobilier	214,8
Monétaires	164,6
Autres	335,7
Au total	2 425,5

## 1.2 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### 1.2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE

La structure commerciale courtage d'ACTE vie a connu peu d'évolutions en 2022. Elle est toujours composée d'un inspecteur et de deux assistantes.

Pour la partie réseau direct distribuant les produits de la SMAvie, à la clôture de l'exercice, la structure commerciale d'ACTE vie est composée de trois conseillers en assurances de personnes accompagnés de quatre assistantes.

L'économie du partenariat et son organisation ont été revus à effet du 01/07/2022 à la demande de la SMAvie. Le système de rémunération d'ACTE VIE par la SMAvie a été revu pour s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de la politique de souscription de la SMAvie, afin de lui permettre d'améliorer ses équilibres techniques.

L'effectif affecté à l'activité d'ACTE vie au 31/12/2022, y compris l'actuaire vie, s'élève ainsi à 11 personnes comme en 2021.

En 2022, ACTE vie est toujours co-assureur du contrat d'épargne individuelle en unités de compte élaboré au cours des années 90 avec AGF VIE devenue depuis ALLIANZ VIE en 2009. Il s'agit du produit MYKERINOS I. Il n'y a plus d'affaires nouvelles pour ce contrat.

ACTE vie continue de commercialiser des produits individuels de sa gamme propre : contrat décès (LOUKSOR), contrat décès-emprunteurs (GUIZEH, PRIVILEGE), contrat multirisques assurances de personnes (MPI), et contrats de prévoyance collective, dans le cadre d'un dispositif de réassurance limitant fortement la part de conservation du risque. Un contrat de prévoyance Madelin a été souscrit par l'association Hodeva pour être proposé à des TNS via un courtier grossiste.

Pour 2022, compte tenu des effectifs commerciaux en début d'année, l'objectif assigné à l'équipe commerciale était la réalisation d'un volume brut d'affaires nouvelles de 10,59M€ contre 16,97M€ en 2021.

Ce montant correspond à la valeur annualisée des affaires souscrites. Les contrats en coassurance avec nos partenaires sont comptés pour leur valeur totale. Sont comprises également dans cet objectif, les affaires réalisées pour le compte de partenaires extérieurs qui donnent lieu à versement de commissions à ACTE vie mais n'alimentent pas son chiffre d'affaires. Les plus significatifs sont les partenariats avec la Mutuelle Générale de la Distribution par lequel ACTE vie via son réseau de courtiers lui apporte des contrats Collectifs Frais de Soins, et avec la SMAvie. Les contrats Frais de soins sont majoritairement accompagnés de contrats de Prévoyance Collective assurés par ACTE vie.

Les affaires nouvelles ressortent à 13,47M€ soit 127,2% de l'objectif fixé (contre 14,85M€ en 2021 et 87,55% de l'objectif). A noter que l'objectif des conseillers commercialisant les contrats de la SMAVIE (5,69M€) est basé sur un effectif théorique de 4 commerciaux.

La répartition des affaires réalisées en 2022 par vecteur de distribution est la suivante :

	en K€			TOTAL 2022	Rappel 2021
	Réseau				
	Courtage	CAM btp	Partenariats		
• Affaires directes	3 462,06	2,48	2 690,07	<b>6 154,61</b>	<b>2 875,98</b>
• Coassurances	0,00	0,00	-	<b>0</b>	<b>0</b>
• Santé pour le compte de la MGD	-	-	3 710,17	<b>3 710,17</b>	<b>7 102,53</b>
• Risques sociaux pour le compte de ACTE iard et CAM btp	0,00	18,95	-	<b>18,95</b>	<b>16,42</b>
• Partenariat SMAvie BTP	0,00	-	3 590,41	<b>3 590,41</b>	<b>4 858,15</b>
<b>PRODUCTION TOTALE</b>	<b>3 462,06</b>	<b>21,43</b>	<b>9 990,65</b>	<b>13 474,14</b>	<b>14 853,08</b>

La production en prévoyance collective apportée par les courtiers animés par l'équipe courtage a progressé de 350% grâce à l'entrée en portefeuille de deux affaires nouvelles exceptionnelles à effet du 01/01/2022 et représentant plusieurs milliers de salariés garantis.

Les partenariats courtage (avec le courtier grossiste HODEVA sur la gamme prévoyance TNS et deux autres partenariats sur la prévoyance des collectivités locales et territoriales) démontrent une forte progression de leur activité (+27,70% entre 2022 et 2021).

Le partenariat de distribution pour la MGD a subi le durcissement de la politique de souscription de l'assureur sur un marché hautement concurrentiel et avec des résultats techniques dégradés. La production a ainsi baissé de 47,70%.

L'analyse de l'ensemble de l'activité d'ACTE vie est présentée dans les tableaux ci-dessous :

<b>Chiffre d'affaires MGD (a)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Δ en %</b>
• Primes émises santé	<b>37,69</b>	<b>33,80</b>	<b>+11,51</b>
<i>Commissions de distribution perçues</i>	<i>0,36</i>	<i>0,40</i>	<i>-11,07</i>

<b>Chiffre d'affaires SMAvie (b)</b>			
• Versements initiaux et complémentaires	3,58	4,84	-26,06
* épargne individuelle	0,10	0,46	-78,58
* épargne collective	3,48	4,38	-20,49
• Prévoyance individuelle	0,01	0,01	-42,63
<b>TOTAL</b>	<b>3,59</b>	<b>4,86</b>	<b>-26,10</b>
<i>Commissions de distribution perçues</i>	<i>0,17</i>	<i>0,20</i>	<i>-12,63</i>

<b>Chiffre d'affaires ACTE vie (c)</b>			
• Portefeuille	13,20	11,08	+19,12
• Affaires Nouvelles de l'année précédente ayant pris effet dans l'exercice	4,22	0,79	+431,24
• Affaires Nouvelles résiliées dans l'exercice	0,07	0,18	-60,94
• Résiliations sur le portefeuille antérieur à l'exercice	0,14	0,77	-81,50
<b>Sous-total affaires directes</b>	<b>17,64</b>	<b>12,83</b>	<b>+37,50</b>
• Coassurance SAFBTP	0,01	0,01	+2,11
• Coassurance épargne ALLIANZ VIE	0,02	0,02	-8,75
<b>Sous-total coassurances vie</b>	<b>0,02</b>	<b>0,03</b>	<b>-5,90</b>
• Coassurance prévoyance ACTE iard	0,06	0,06	-1,89
• Coassurance prévoyance CAM btp	0,10	0,10	-2,92
• Coassurance Licenciement CAM btp et ACTE iard	0,13	0,14	-9,12
<b>Sous-total coassurances non vie</b>	<b>0,28</b>	<b>0,30</b>	<b>-5,58</b>
<i>Commissions de distribution perçues</i>	<i>0,03</i>	<i>0,02</i>	<i>+6,99</i>
<b>TOTAL ACTE VIE</b>	<b>17,94</b>	<b>13,15</b>	<b>+36,44</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL (a + b + c)</b>	<b>59,22</b>	<b>51,81</b>	<b>+14,31</b>
<i>Total commissions de distribution perçues</i>	<i>0,56</i>	<i>0,63</i>	<i>-10,88</i>

La répartition en % du chiffre d'affaires direct de la société est la suivante :

<b>Branche d'activité</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
• Dommages corporels	56,16	57,49
• Assurance vie, dont	43,84	42,51
○ <i>Contrats individuel d'assurance temporaire décès</i>	9,65	10,99
○ <i>Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)</i>	0,09	0,13
○ <i>Contrats collectifs d'assurance en cas de décès</i>	28,32	24,38
○ <i>Contrats collectifs d'assurance en cas de vie</i>	5,77	7,00
○ <i>Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)</i>	0,01	0,01
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## 1.2.2. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAMACTE. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM btp.

Les actifs financiers hors contrats en unités de compte (UC) sont évalués à 41,42M€ contre 32,06M€ à fin 2021. Les placements adossés aux UC sont de 0,08M€ contre 0,09M€ à fin 2021.

L'ensemble des comptes à terme, dont le montant était de 2,50M€ à fin 2021, a été remboursé en 2022.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont d'un niveau proche de zéro à la clôture de l'exercice comme à fin 2021.

Le résultat financier net d'ACTE vie avec ajustements ACAV est de 0,93M€ contre 0,73M€ à fin 2021 soit une augmentation de 28,05%.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actions : celles ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire. Il s'élève à 0,34M€ à fin 2022 (0,24M€ en 2021).

S'agissant du portefeuille relevant de l'article R343-9 du Code des Assurances (titres amortissables), aucune dépréciation n'est constatée car aucun défaut n'est survenu.

Le portefeuille des titres classés en poche R343-10 (titres non amortissables, comme les actions) étant en situation de plus-value latente, aucune PRE n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2022.

Suite à la remontée des taux en 2022, le portefeuille obligataire est en situation de moins-value latente à hauteur de 1,93M€ contre +1,22M€ à fin 2021.

Dans le contexte de forte baisse des marchés financiers de 2022, la poche actions est restée en situation de plus-value latente, avec 1,44M€ contre 2,97M€ à fin 2021.

ACTE vie réalise en 2022 un bénéfice net, après impôt sur les sociétés, de 624,03K€, contre 426,54K€ en 2021.

*Perspectives :*

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Suite à la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires:

- Le règlement SFDR<sup>1</sup>, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG<sup>2</sup> envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte);
- Le règlement Taxonomie<sup>3</sup>, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « **trio** » **risque/rendement/durabilité** et il convient d'intégrer ce 3<sup>ème</sup> critère dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil de Surveillance d'ACTE VIE de décembre 2022 et verront leurs premiers effets dès 2023.

---

<sup>1</sup> Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » qui a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits.

<sup>2</sup> sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

<sup>3</sup> référentiel de classement des activités économiques en fonction de leur durabilité ; vise à orienter les flux de capitaux vers des activités qui contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réalisation de l'Accord de Paris.

## 1.2.3 PERFORMANCES DES CONTRATS ET FONDS EN EUROS

Les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux bas et les performances des contrats et fonds en euros sont restées modérées. Toutefois, grâce au bon niveau de provision pour participation aux bénéfices constitué antérieurement, les taux servis nets de frais de gestion sont les suivants :

PRODUITS	2022	2021
• <b>MYKÉRINOS 1</b> (origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)	1,50	2,04
• <b>MYKÉRINOS 1 - TNS</b> (origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)	0,35	0,50
• <b>LICENCIEMENT-RETRAITE</b> (100% ACTE vie)	2,80	2,00

## 1.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs d'ACTE vie et de l'ensemble du Groupe CAMACTE au 31 décembre 2022 sont respectivement de 11 et 229 salariés.

## 1.4. COMMUNICATION

En 2022, la CAMBTP et ses filiales ont initié une nouvelle politique de communication et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAMACTE devient Groupe CAM afin de mettre l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAMBTP et ses filiales ; deux marques sont créées :

- CAMBTP, qui regroupe les activités non vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAMBTP.
- CAM COURTAGES, qui regroupe les activités non vie et vie intermédiées par le courtage.

Les noms des sociétés ne sont pas modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes de la CAMBTP.

Cette nouvelle identité de marque a été dévoilée à partir d'avril 2022 au travers d'un événement digital, concomitamment à la mise en service d'un nouveau site internet, puis de rencontres locales avec les sociétaires là où la CAMBTP et ACTE VIE sont installées et avec les courtiers travaillant avec ACTE VIE et ACTE IARD.

La CAMBTP et ses filiales renforcent leur présence dans les médias et les réseaux sociaux et développe également une communication de conseils juridiques et techniques : un webinaire consacré à la RE 2020 et au « décret tertiaire » a ainsi eu lieu en janvier 2023.

## 1.5. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

### 1.5.1 COMPTE DE RÉSULTAT

#### 1.5.1.1 Primes

Le chiffre d'affaires global avant cession aux réassureurs s'élève à 18,25M€ contre 13,11M€ à fin 2021. Il augmente de 39,15% grâce à la souscription des contrats TNS Hodeva qui ont représenté 5,92M€ de primes émises en 2022 (+54,59% par rapport à 2021) et à la souscription de deux affaires significatives

en prévoyance collective comme mentionné supra et représentant près de 1M€. Les garanties Vie représentent 8,00M€ contre 5,58M€ en 2021 et les garanties de dommages corporels 10,25M€ contre 7,54M€ en 2021.

Les primes cédées s'élèvent globalement à 16,35M€ contre 11,56M€ à fin 2021. Les primes des garanties vie cédées représentent 6,59M€ (4,40M€ en 2021) et celles des garanties dommages corporels 9,76M€ (7,16M€ en 2021).

### **1.5.1.2 Résultat financier**

Les produits et charges des placements sont entièrement portés au compte de résultat vie. Le résultat financier après transfert au compte de résultat non technique est ensuite réparti entre les activités vie et non-vie au prorata des provisions techniques.

Les produits des placements (revenus et plus-values) passent de 1,02M€ en 2021 à 1,46M€ en 2022 (+43,28%).

Ils comprennent les revenus des placements pour 0,63M€, en augmentation de 29,25% par rapport à 2021.

Les profits de réalisation des placements s'élèvent à 0,59M€ contre 0,42M€ en 2021. La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise de 37,46K€ suite à opérations sur des obligations à taux fixe.

Les autres produits des placements s'élèvent à 240,74K€ (112,36K€ en 2021), représentent les reprises sur provisions pour dépréciation durable.

Les charges des placements ressortent à 0,51M€ contre 0,31M€ en 2021.

Les frais de gestion internes et externes des placements sont de 25,91K€, en diminution de 11,46% par rapport à 2021.

Les dotations aux provisions pour dépréciation durable des placements s'élèvent à 340,47K€ (240,73K€ en 2021).

Les pertes sur réalisation des placements sont de 0,14M€ contre 0,04M€ à fin 2021. La dotation pour différence de prix de remboursement s'est élevée à 44,49K€ contre 41,99K€ en 2021.

Le résultat financier net hors ajustements ACAV s'élève à 0,95M€ contre 0,70M€ en 2021.

Les produits des placements transférés au compte non technique sont au global de 0,29M€ contre 0,21M€ en 2021. Le niveau des produits financiers affectés au compte technique s'élève à 0,66M€ contre 0,49M€ à fin 2021.

### **1.5.1.3. Autres produits techniques**

Les autres produits techniques sont au global de 0,56M€, contre 0,63M€ en 2021. Ils comprennent pour l'essentiel les commissions versées par les partenaires d'ACTE vie : MGD et SMAvie BTP. Ils se répartissent pour 0,20M€ en vie (-10,56% par rapport à 2021) et 0,36M€ en dommages corporels (-11,07% par rapport à 2021).

### **1.5.1.4. Ajustements ACAV**

Le poste ajustements ACAV présente une charge de 13,09K€ contre un produit de 23,78K€ en 2021.

### **1.5.1.5. Charges de sinistres et provisions**

La charge de sinistres brute s'élève à 13,21M€ contre 10,26M€ en 2021 (+28,83%). Pour 2022 elle se répartit à hauteur de 2,74M€ pour les garanties vie (4,17M€ en 2021) et 10,47M€ pour les garanties de dommages corporels (6,08M€ en 2021).

Les prestations et frais payés sont de 9,73M€ contre 8,65M€ en 2021 (+12,46%). Les prestations et frais payés au titre des dommages corporels s'élèvent à 6,39M€ en hausse de 28,75% par rapport à 2021 et 3,34M€ en vie (-9,48%).

Les réassureurs acceptent 2,51M€ de prestations vie (1,83M€ en 2021) et 5,97M€ de prestations de dommages corporels (4,58M€ en 2021) soit un total de 8,47M€ (6,42M€ en 2021) et 87,07% des prestations brutes (74,17% en 2021).

Les charges de provisions pour sinistres brutes représentent une dotation de 3,48M€ contre +1,60M€ en 2021.

Les charges de provisions de dommages corporels représentent une dotation de 4,08M€ (1,12M€ en 2021). Les charges de provisions des garanties vie représentent une reprise de 0,60M€ contre 0,48M€ en 2021.

Les provisions de sinistres cédées représentent un produit de 3,25M€ contre +1,65M€ à fin 2021.

Les charges de provisions pour sinistres nettes représentent une charge de 0,22M€ contre un produit de 0,05M€ en 2021.

La charge de sinistres nette s'élève à 1,48M€ contre 2,19M€ à fin 2021 (-32,18%).

La variation des provisions d'assurance vie brute y compris intérêts techniques incorporés aux provisions représente un produit de 0,91M€ contre 0,22M€ en 2021 (+319,34%).

La variation des provisions cédées est de -0,54M€ contre +0,60M€ en 2021.

Les intérêts techniques et PB incorporés dans les provisions d'assurance vie s'élèvent à 224,43K€ contre 220,35K€ en 2021 (+1,85%).

La variation des provisions d'assurance vie nette est un produit de 0,40M€ contre +0,82M€ à fin 2021.

Les autres provisions techniques présentent une charge de 0,32K€ contre -0,15K€ en 2021.

#### **1.5.1.6. Participation aux résultats**

Les participations contractuelles aux résultats sont de 0,27M€ dont 0,42M€ en vie (0,42M€ en 2021) et -0,30M€ en dommages corporels (-0,04M€ en 2021).

Ce poste inclut la participation aux bénéfices incorporée aux provisions pour 0,22M€ (+1,85% par rapport à 2021). L'absence de taux garantis pour 2022 sur le contrat Licenciement-Retraite explique le montant d'intérêts techniques nul.

À la clôture de l'exercice, la provision globale pour participation aux bénéfices s'élève à 3,34M€ (3,29M€ en 2021).

#### **1.5.1.7. Frais d'acquisition et d'administration**

Les frais d'acquisition sont de 4,36M€ contre 3,13M€ en 2021.

Les frais d'administration sont de 0,11M€ contre 0,04M€ en 2021.

Les commissions des réassureurs augmentent de 78,82% à 4,84M€.

#### **1.5.1.8. Résultat technique**

**Au total, le résultat technique de la Société est un bénéfice de 1,25M€ contre 0,42M€ en 2021.**

#### **1.5.1.9. Résultat non technique**

Les produits des placements alloués au compte non technique passent de 0,21M€ en 2021 à 0,29M€.

Les autres produits non techniques passent de 0,54K€ à 59K€. Il s'agit de frais issus de la répartition du GIE.

Les autres charges non techniques de 9,47K€ correspondent à l'impact de l'impôt sur les sociétés sur la reprise de la réserve de capitalisation.

Le résultat exceptionnel est une charge de 0,54M€ contre +2,43K€ à fin 2021. La CAM BTP a demandé le remboursement de la subvention valant abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune perçue par ACTE VIE au titre de l'exercice 1990, exercice fortement déficitaire et dont la subvention était inscrite en engagement hors bilan depuis pour 0,53M€.

Avant impôt sur les sociétés et participation des salariés, le résultat est un bénéfice de 0,99M€ contre 0,63M€ en 2021.

L'impôt sur les sociétés est de 366,63K€, contre 167,66K€ en 2021.

**La Société réalise un bénéfice net de 624,03K€ en 2022, contre 426,54K€ en 2021.**

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au report à nouveau pour un montant de 624 028,85 euros.

La société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

## 1.5.2. BILAN

Le total du bilan de la Société s'élève à 82,73M€ contre 77,80M€ en 2021.

### 1.5.2.1. ACTIF

Les placements sont de 41,42M€ au 31/12/2022, contre 32,06M€ au 31/12/2021.

Les placements dans des entreprises liées, pour 46K€, correspondent à la part d'ACTE vie dans le capital d'ACTE services (14,75 %) ainsi qu'à 2 actions d'ACTE iard.

Les autres placements se décomposent comme suit (en M€) :

	2022	2021	Δ en %
Actions et OPCVM autres	8,78	10,95	-19,80
Actions et parts d'OPCVM à revenus fixes Actions	4,72	0,00	NS
Obligations cotées	28,20	18,80	+ 50,03
Avances sur contrats d'assurance vie	-	-	-
Dépôts auprès d'établissements de crédit	0,00	2,50	-100,00
<b>TOTAL</b>	<b>41,71</b>	<b>32,25</b>	<b>+29,32</b>
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-9</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-10</i>	<i>0,34</i>	<i>0,24</i>	<i>+41,43</i>
<i>Total Provisions pour Dépréciation Durable</i>	<i>0,34</i>	<i>0,24</i>	<i>+41,43</i>
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>41,42</b>	<b>32,06</b>	<b>+29,19</b>
% titres à revenu fixe	68,18	66,54%	

La situation des marchés financiers et les normes Solvabilité 2 ont amené la Direction Financière à poursuivre son choix d'allocation des placements : priorité est donnée aux titres à revenu fixe.

Le portefeuille dont la valeur de réalisation déterminée conformément à l'article R343-11 du code des assurances est de 40,78M€ (36,14M€ à fin 2021) affiche une moins-value latente globale de 0,42M€ contre +4,26M€ en 2021. Les titres relevant de l'article R343-9 sont en moins-value latente de 1,93M€ contre +1,22M€ à fin 2021. Les titres relevant de l'article R343-10 sont en plus-value latente de 1,51M€ contre 3,03M€ à fin 2021.

La quote-part des placements définie à l'article L344-1 du code des assurances et correspondant aux engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats, telle qu'elle serait constatée en cas de transfert de portefeuille de contrats est calculée conformément à l'article R344-1 du code des assurances : elle est de 1,22 contre 1,38 à fin 2021.

Les créances pour espèces déposées chez les cédantes sont nulles comme en 2021.

Les placements des contrats en unités de compte sont de 0,08M€ contre 0,09M€ à fin 2021. Ils ne concernent que le produit Mykérinos 1 géré par Allianz en qualité d'apériteur.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 32,74M€, contre 30,82M€ en 2021. Le volume de provisions techniques vie cédées est de 7,77M€ (9,11M€ en 2021). Les provisions techniques cédées des garanties de dommages corporels sont de 24,96M€ (21,71M€ en 2021).

Les créances ressortent à 6,86M€, contre 5,60M€ en 2021 et comprennent les éléments suivants :

Les primes acquises non émises, nettes de primes à annuler, sont de 2,68M€ (2,09M€ en 2021), en augmentation de 28,14%.

Les autres créances nées d'opérations d'assurance directes, de 0,13M€, sont des créances clients ; elles étaient de 0,03M€ en 2021.

Les créances nées d'opérations de réassurance, proches de zéro ne concernent que les réassureurs d'ACTE vie (-95,48% par rapport à 2021).

Les autres créances, de 4,05M€ (3,39M€ en 2021), proviennent essentiellement des comptes courants des sociétés du groupe.

Les actifs corporels d'exploitation nets d'amortissement proches de zéro correspondaient pour l'essentiel à du matériel informatique. Ils étaient de 3,03K€ à fin 2021. C'est le GIE CAMACTE qui a vocation à gérer l'intégralité des matériels mis à disposition des sociétés du groupe.

Les comptes courants bancaires affichent un montant de 1,18M€ contre 8,87M€ à fin 2021.

Le poste « comptes de régularisation actif » de 0,47M€ comprend notamment, à hauteur de 0,32M€, les coupons courus non échus, à hauteur de 0,09M€ des produits à recevoir principalement des commissions sur les contrats distribués pour le compte des partenaires, des frais d'acquisition reportés de 0,01M€ et pour 0,05M€ de décote des obligations lors de leur achat.

### **1.5.2.2. PASSIF**

Les capitaux propres, compte tenu du bénéfice de l'exercice, sont de 12,20M€, contre 11,60M€ au 31/12/2021, pour un capital social de 6,10M€. La réserve de capitalisation est de 1,84M€ après une reprise de 0,03M€. La réserve pour fonds de garantie est de 13,14K€, en augmentation de 6,33% par rapport à fin 2021.

Le stock de provisions techniques est de 53,36M€, contre 50,50M€ au 31/12/2021.

Les provisions en unités de comptes sont de 0,08M€ contre 0,09M€ en 2021.

Les autres provisions de 0,05M€ concernent des provisions pour risques et charges, sans changement par rapport à 2021.

Les autres dettes sont de 16,71M€ contre 15,25M€ à fin 2021, et comprennent à hauteur de 10,56M€ les soldes de comptes clients, courtiers et coassureurs (10,15M€ à fin 2021).

Les dettes nées d'opérations de réassurance passent de 3,66M€ à 4,42M€.

Les autres dettes diverses sont de 1,73M€ (1,44M€ en 2021) et se composent de 0,55M€ de dettes sociales et fiscales et de 1,17M€ de créances concernant principalement les comptes courants avec des partenaires et charges à payer.

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille pour un montant de 342,17K€ contre 303K€ en 2021.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 7,23K€ à fin 2022 contre 4,44K€ à fin 2021.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance.

ACTE vie est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien la gestion de ses opérations d'assurance, aussi les tableaux ci-dessous ne présentent que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

**Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées	0	0	0	0	0	0
% du montant total des achats de l'exercice	0	0	0	0	0	0

Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues	0

**Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	146	4	1	2	0	7
Montant total des factures concernées	129 391,13	2 998,70	82,68	135,24	0	3 216,62
% du montant total des achats de l'exercice	97,57	2,26	0,06	0,1	0	2,43

## 1.6. EXAMEN DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Le tableau des résultats par catégories présenté dans l'annexe aux comptes annuels est conforme au modèle défini à l'article 423-28 du règlement de l'autorité des normes comptables (N° 2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version consolidée au 31 décembre 2016). Il présente la ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques pour chacune des catégories définies à l'article A344-2 du code des assurances.

Pour les entreprises agréées pour pratiquer les opérations mentionnées au 1° de l'article L310-1 (capitalisation, vie, décès, nuptialité) qui souscrivent des garanties de dommages corporels (incapacité, invalidité), l'ensemble des catégories vie et non-vie est détaillé au sein d'un tableau unique.

Il est rappelé que conformément au nouveau plan comptable, la charge des prestations comprend les frais de gestion internes relatifs aux services sinistres.

La décomposition du chiffre d'affaires 2022, donnée par le compte de résultat par produits, est la suivante :

**Part des différentes branches dans le chiffre d'affaires  
(primes émises nettes d'annulations avant variation de provisions de primes)**

En milliers d'€	Contrats types	2022	%	2021	%
• Dommages corporels (contrats individuels et collectifs)	Tous	10 055,11	56,93	7 291,67	56,73
• Contrats individuels d'assurance temporaire décès	Guizeh, Louksor, Sakkarah, MPI, Sécurité emprunteur, Globale emprunteur, Privilège 1 et 2, A2P/Distinctimmo, Hodeva TNS	1 721,65	9,75	1 405,67	10,94
• Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	Mykérimos 1 (euro)	15,71	0,09	17,37	0,14
• Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	Prévoyance collective, CARAT	4 911,86	27,81	3 151,64	24,52
• Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	LIR, SAFBTP	955,98	5,41	984,70	7,66
• Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Mykérimos 1	1,41	0,01	1,40	0,01
<b>TOTAL</b>		<b>17 661,73</b>	<b>100,00</b>	<b>10 328,08</b>	<b>100,00</b>

### 1.6.1. GARANTIES DOMMAGES CORPORELS

Les garanties dommages corporels des contrats d'ACTE vie représentent un peu moins de 60% du chiffre d'affaires annuel. Après jeu des provisions de primes, les primes acquises s'élèvent à 10,25M€ contre 7,54M€ en 2021, en augmentation de 35,95%.

La charge de prestations (sinistres payés et provisions de sinistres à payer) représente 10,47M€ contre 6,08M€ en 2021.

Les prestations payées au cours de l'exercice sont de 6,17M€ contre 4,81M€ en 2021 (les arrérages versés aux rentes d'invalidité en service s'élèvent à 1,20M€, contre 1,24M€ en 2021).

Les provisions de sinistres à payer à la clôture dossier/dossier sont de 3,03M€ contre 1,60M€ à fin 2021.

Les provisions mathématiques de maintien en incapacité et invalidité sont calculées conformément aux règles et tables en vigueur et tiennent compte du recul de l'âge de départ en retraite. Elles représentent 23,14M€ à la clôture de l'exercice contre 20,49M€ à fin 2021.

Le poste provisions de sinistres à payer présente ainsi un total de 26,17M€ contre 22,09M€ à fin 2021, soit une dotation de 4,08M€.

Les frais de gestion des sinistres sont de 0,22M€ contre 0,15M€ à fin 2021.

Les frais d'acquisition et d'administration de ces garanties s'élèvent à 2,67M€ (1,73M€ en 2021).

Les produits des placements alloués à ces garanties sont de 0,14M€ (+41,96% par rapport à 2021).

Le résultat de réassurance est au profit de la société qui transfère une perte de 2,53M€ au réassureur contre -0,33M€ en 2021.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est une perte de 0,20M€ contre une +0,20M€ en 2021.

La provision pour participation aux bénéfiques comprend le fonds de revalorisation des rentes en service pour 0,61M€ contre 0,63M€ à fin 2021.

## **1.6.2. GARANTIES VIE**

### **➤ Contrats individuels d'assurance temporaire décès**

Les primes acquises des contrats individuels d'assurance temporaire décès ressortent à 1,76M€ contre 1,44M€ en 2021. La production de cette branche se compose principalement des contrats décès-emprunteurs, en augmentation de 16,67% en nombre par rapport à 2021 ; le montant des primes correspondantes a doublé par rapport à 2021 avec 12,97K€. La production nette des contrats emprunteurs est négative en raison de la difficulté de souscription liée aux exigences des organismes prêteurs et du nombre de résiliations intervenues dans l'exercice notamment pour rachat d'emprunt. La valeur annualisée du portefeuille à fin 2022 est de 0,36M€ contre 0,44M€ à fin 2021 (-18,19%). Le nombre de contrats en portefeuille baisse de 17,54% à 832 unités.

La charge des prestations est de 0,21M€ (0,24M€ en 2021). La société avait enregistré cinq décès en 2021 avec un coût moyen de 37,63K€ ; 6 sont également survenus en 2022, pour un coût moyen de 31,24K€.

Les provisions d'assurance vie qui étaient de 1,87M€ en 2021 ont été ramenées à 1,78M€ à fin 2022, soit une diminution de 4,54%.

Les frais d'acquisition et d'administration représentent 0,69M€ (0,45M€ en 2021).

Les provisions cédées (primes et sinistres) sont de 1,80M€ contre 1,92M€ à fin 2021. Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 0,90M€ contre 0,79M€ en 2021.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,10M€ contre 0,14M€ en 2021.

### **➤ Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)**

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérinos 1 en coassurance acceptée avec ALLIANZ. Ce contrat n'est plus proposé à la vente, seuls des versements supplémentaires, primes périodiques ou rachats pouvant intervenir.

Le volume de primes acquises est de 0,02M€ en baisse de 9,54% par rapport à 2021.

La charge de prestations est de 0,08M€ (-34,94% par rapport à 2021). Le volume de rachats représente 5,83% des provisions d'assurance vie à l'ouverture (8,24% en 2021). Les provisions à la clôture sont de 1,37M€ (1,44M€ à fin 2021). Des intérêts techniques de 0,24K€ sont incorporés aux prestations.

Les charges de provisions d'assurance vie sont négatives de 0,07M€ (-0,14M€ en 2021). La charge de participation aux bénéfiques incorporée aux provisions est de 11,42K€ (13,56K€ à fin 2021).

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 0,79K€ (0,66K€ en 2021).

La marge financière (produits financiers nets des intérêts incorporés aux prestations et provisions techniques) est de 38,07K€ (35,71K€ à fin 2021).

Le résultat technique de cette branche est un produit de 28,52K€ contre +44,27K€ à fin 2021.

➤ **Contrats collectifs d'assurance en cas de décès**

Le volume des primes acquises nettes est de 5,17M€ contre 3,20M€ à fin 2021.

La charge des prestations est de 1,89M€ contre 2,44M€ en 2021.

Les rentes de conjoint et rentes d'éducation servies représentent 0,34M€ contre 0,22M€ en 2021.

La variation des provisions d'assurance vie dégage un gain de 1,30M€ contre une perte de 0,76M€ en 2021. Les provisions à la clôture sont de 5,74M€ contre 7,04M€ à fin 2021.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 0,54M€ contre 0,34M€ en 2021.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice 2,75M€ contre des pertes de 0,21M€ en 2021.

Le résultat technique de cette branche représente un bénéfice de 1,48M€ contre une perte de 0,01M€ en 2021.

➤ **Contrats collectifs d'assurance en cas de vie**

Cette branche ne concerne désormais que le contrat Licenciement-Retraite qui n'est plus commercialisé. Les contrats Licenciement-Retraite en cours, souscrits en coassurance par la CAM btp et ACTE vie, sont gérés conformément aux engagements contractuels. Ainsi, pour la partie concernant ACTE vie, ils seront maintenus jusqu'à épuisement de l'épargne, soit par le versement de prestations, soit par demande de transfert de l'épargne de la part du souscripteur au bénéfice d'un autre assureur.

Les assiettes de primes étant basées sur la masse salariale des entreprises souscriptrices qui sont essentiellement issues de l'industrie du BTP, le niveau de chiffre d'affaires peut varier entre exercices, tant à la baisse qu'à la hausse.

Le volume de primes acquises nettes est de 1,05M€ contre 0,92M€ à fin 2021.

La charge des prestations s'élève à 0,56M€ contre 1,37M€ à fin 2021.

La charge des provisions d'assurance vie représente une perte de 560,75K€ contre un gain de 695,01K€ à fin 2021.

Les provisions d'assurance vie comportent 0,21M€ de participation aux bénéfices servie au titre de 2021, niveau équivalent à celui servi en 2021 au titre de 2020. Le taux minimum garanti pour l'exercice 2022 étant resté nul, il n'y a pas d'intérêts techniques comptabilisés sur l'exercice.

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 48,34K€ contre 37,83K€ à fin 2021.

La marge financière ressort à 0,24M€ (0,19M€ en 2021). La charge de participation aux bénéfices s'est élevée à 0,29M€ (0,41M€ en 2021).

Le résultat de la branche est une perte de 157,66K€ alors qu'il était quasiment nul à fin 2021.

➤ **Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)**

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérinos 1.

Le volume de primes collectées représente 1,41K€ contre 1,40K€ en 2021.

Un ajustement ACAV de -13,09K€ euros a été constaté (+23,78€ en 2021). La charge de provisions est de 0,70K€ (-36,18K€ à fin 2021).

En tenant compte de cet ajustement, les produits financiers nets de frais internes de gestion des placements affectés à cette branche sont de -11,42K€ contre 1,45K€ en 2021.

Le résultat technique ressort à -10,78K€ contre +1,16K€ en 2021.

Le résultat technique des affaires directes vie est un bénéfice de 1 448,75K€ contre 221,29K€ en 2021.

Le résultat technique des dommages corporels étant une perte de 196,61K€ (bénéfice de 201,86K€ en 2021), le résultat des affaires directes et totales est un bénéfice de 1 252,13K€ contre 423,15K€ à fin 2021.

## 1.7. RÉSULTATS DES FILIALES

ACTE vie détient 14,75 % du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 743,84K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM btp.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 13,71% en 2022 par rapport à l'exercice 2021 pour atteindre 41,61K€.

Le résultat pour 2022 est un bénéfice de 21,61K€ contre 18,91K€ en 2021.

## 1.8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La fin de la crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2021, a permis de lever l'ensemble des mesures d'endiguement (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.).

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2023 continue de préoccuper les pays occidentaux.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette crise sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

### 1.2.4 PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

La qualité de ses produits et la prudence de sa gestion se traduisant par un haut niveau de cession en réassurance permettent à ACTE VIE de rester bénéficiaire.

La société a développé une offre de produits reposant en grande partie sur des partenariats (MGD, SMAvie). Un essouffement de ceux-ci doit être anticipé et les moyens d'y remédier mis en œuvre afin de lui permettre de poursuivre son développement.

L'exercice 2023 devait permettre à ACTE vie de continuer à progresser sur ses axes de développement qui sont l'assurance individuelle et surtout la santé, la prévoyance collective et bien entendu le partenariat avec la SMAvie BTP – mais la pandémie de Covid 19 aura nécessairement un impact sur son activité et son résultat.

ACTE vie doit poursuivre la souscription de tels contrats avec une rigueur d'acceptation encore plus stricte de façon à limiter son exposition au risque.

Le partenariat avec la SMAvie BTP se poursuit avec la volonté commune de continuer à construire un réseau de distribution permettant de couvrir la totalité du territoire où la CAM btp exerce son activité.

## 2 ANNEXES

### RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'ACTE *via* AUCOURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>ÉLÉMENTS (en K€)</i>	2018	2019	2020	2021	2022
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
▪ Capital social	6 098	6 098	6 098	6 098	6 098
▪ Nombres d'actions ordinaires existantes	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
▪ Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
▪ Nombre maximal d'actions facturées à créer					
▪ par conversion d'obligations					
▪ par exercice de droits de souscription					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	8 862	9 406	10 422	13 115	18 249
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	566	877	1 008	650	1 017
▪ Impôts sur les bénéfices	143	272	265	168	367
▪ Participation des salariés	0	68	0	34	0
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	394	512	726	427	624
▪ Résultat distribué					
<b>RÉSULTAT PAR ACTIONS</b>					
▪ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	10,57	13,43	18,59	11,21	16,26
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	9,85	12,80	18,15	10,66	15,60
▪ Dividende attribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	12	11	11
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	484	497	502	512	552
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	245	229	248	235	259

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023

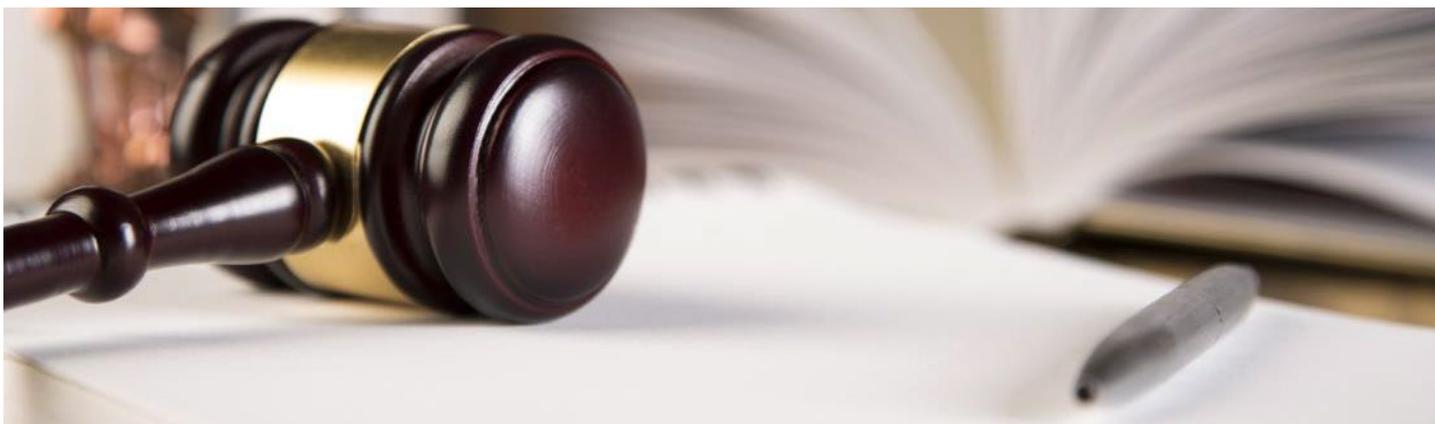
EXERCICE 2022

présenté par M. Franck FAVRE,  
Président du Conseil de Surveillance

*Mesdames et Messieurs,*

*L'article L225-68 du code de commerce prévoit que le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Ce rapport inclut les informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à conseil de surveillance, mentionnées aux articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.*

*Le Conseil de Surveillance d'ACTE iard vous expose ci-après son premier rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 du code de commerce.*



# 1. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## 1.1. CAPITAL

ACTE vie est une société anonyme d'assurance à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 097 960,69 euros fondée en 1987 et inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Strasbourg sous le n° B 343 030 748.

Le capital de la Société, intégralement libéré, n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2022.

La répartition du capital d'ACTE vie au 31 décembre 2022 est la suivante :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL
CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	34 556	86,39
HANNOVER RUCKVERSICHERUNG AG	3 750	9,38
L'AUXILIAIRE	1 520	3,80
Personnes physiques	174	0,43
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>100,00</b>

## 1.2. ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

### 1.2.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition du Conseil de Surveillance de la Société est actuellement la suivante :

**PRÉSIDENT :** M. Franck FAVRE  
**VICE-PRÉSIDENT :** M. Gérard MOYSE

**MEMBRES :** la CAM btp, représentée par M. Alain ALBIZATI  
 HANNOVER RUCKVERSICHERUNG  
 AKTIENGESELLSCHAFT représentée par M. Stefan KASPER  
 L'AUXILIAIRE, représentée par M. Olivier BEDEAU  
 M. Jean BOONEN

## 1.2.2. DIRECTOIRE

La composition du Directoire de la Société est actuellement la suivante :

**PRÉSIDENT :** M. Michel GAERTNER

**MEMBRE :** M. Raphaël DILLINGER

## 2. INFORMATION RELATIVE AUX MANDATS OU FONCTIONS EXCERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE vie	Fonction au sein d'autres sociétés
M. Franck FAVRE Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de la CAM btp</li> <li>Président du conseil de surveillance de la société ACTE vie</li> <li>Administrateur de la SGAM BTP</li> <li>Président de la SAS AKEDIA OLRV (OLRY ERNEST ET CIE)</li> <li>Président de la société ALEMPLOI</li> </ul>
M. Gérard MOYSE Vice-Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président honoraire de la CAM btp</li> <li>Président du Comité d'Audit de la CAM btp</li> <li>Vice-président du Conseil de Surveillance de la société ACTE iard</li> <li>Représentant permanent de la CAM btp aux CA de la SMABTP, de la SMAvie BTP, de l'Auxiliaire et de l'Auxiliaire vie</li> <li>Administrateur de la SGAM BTP</li> <li>Administrateur du Groupe 1000 SA</li> <li>Président des SAS SIFCO et MOYSE DEVELOPPEMENT</li> </ul>
M. Alain ALBIZATI Membre du conseil de surveillance en qualité de représentant permanent de la CAM btp	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-président du Bureau du Conseil d'Administration de la CAM btp</li> <li>Représentant permanent de la CAM btp au Conseil de Surveillance d'ACTE iard</li> <li>Président de la SAS ALBIZATI</li> </ul>
M. Jean BOONEN Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-président de la CAM btp</li> <li>Membre du Conseil de Surveillance d'ACTE iard</li> </ul>
M. Stephan KASPER, Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>General manager HANNOVER RÜCKVERSICHERUNG AG</li> <li>Représentant permanent de la HANNOVER RÜCKVERSICHERUNG AG</li> </ul>

Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE vie	Fonction au sein d'autres sociétés
M. Olivier BEDEAU, Représentant permanent de L'Auxiliaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général délégué de la SGAMBTP</li> <li>• Directeur Général de L'Auxiliaire et de L'Auxiliaire vie</li> </ul>
M. Michel GAERTNER Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du directoire d'ACTE iard</li> <li>• Président du CA d'ACOTEX et d'ACTE services</li> <li>• Directeur Général de la CAM btp</li> <li>• Directeur général délégué de la SGAM BTP</li> <li>• Représentant permanent de la CAM btp au CS de SMA SA (ex SAGENA SA)</li> </ul>
M. Raphaël DILLINGER Membre du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général Adjoint de la CAM btp</li> <li>• Membre du Directoire d'ACTE iard</li> <li>• Représentant permanent d'ACTE vie dans la société ACTE services</li> <li>• Représentant permanent d'ACTE iard dans la société ACOTEX</li> <li>• Représentant permanent de la CAM btp au Conseil de Surveillance de PROTEC BTP</li> </ul>

### 3. INFORMATION RELATIVE AUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

#### 3.1. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L' EXERCICE (ART. L225-88)

---

Néant

#### 3.2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D' EXERCICES ANTÉRIEURS ET QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (ART. R225-57)

---

- Le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE, constitué entre notre société, la CAM btp et les sociétés ACTE iard, ACTE Services et ACOTEX et qui gère l'ensemble des frais généraux du groupe CAMACTE, à l'exception des services commerciaux et de la direction générale, nous a décompté des charges pour un montant de 413 346,35 €.
- Le groupement de moyens existant entre notre société, la CAM btp et les sociétés ACTE iard et ACTE Services nous a décompté pour la gestion des services commerciaux, des charges à prix coûtant à hauteur de 1 147 262,44 €.
- Notre conseil d'administration avait autorisé antérieurement le bénéfice d'une subvention avec clause de retour à meilleure fortune de la part de la CAM btp pour un montant de 533 572,00 €. La CAM btp a demandé l'application de cette clause en 2022, sollicitant le remboursement de l'intégralité de la subvention.

Les membres du directoire et du conseil de surveillance concernés par ces conventions sont :

- M. Franck FAVRE, Président de la CAM btp, Président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE iard,
- M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM btp, Vice-président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE iard,

- M. Jean BOONEN – Vice-président de la CAM btp, membre du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE iard,
- M. Alain ALBIZATI, Vice-président de la CAM btp, représentant permanent de la CAM btp à notre Conseil de Surveillance et à celui d'ACTE iard,
- M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM btp, Président du Directoire de notre société et de celui d'ACTE iard et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.
- M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général Adjoint de la CAM btp, membre du Directoire de notre société et de celui d'ACTE iard, administrateur représentant permanent d'ACTE vie dans la société ACTE Services et d'ACTE iard dans la société ACOTEX.

## 4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE.

*Conformément à l'article R.322-54-1 du Code des Assurances, le Conseil de Surveillance d'une société d'assurance est amené à présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.*

*L'article L225-68 du Code de Commerce prévoit que ces observations figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'une société à Directoire et Conseil de surveillance.*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2022 pour accomplir la mission de contrôle qui lui a été confiée par l'Assemblée des actionnaires.

Chaque mois est remis au Président du Conseil de Surveillance un rapport comportant des éléments statistiques relatifs à l'activité de la société : primes émises, charge de sinistres et résultats techniques par branche, affaires nouvelles réalisées, évolution du nombre de contrats et de sinistres, indicateurs de la comptabilité clients, frais de gestion, activité financière.

Le rapport de gestion du directoire sur les comptes de l'exercice 2022 a été présenté au Conseil de surveillance le 6 avril 2023.

Le Conseil a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il a pris connaissance des conclusions du Comité d'audit et de gestion des risques et a entendu le Commissaire aux comptes.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion d'ACTE vie.

Le Conseil de Surveillance exprime sa satisfaction quant à la gestion du Directoire et invite les actionnaires à adopter les résolutions qui leur sont présentées.

# COMPTES ANNUELS 2022

## **ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

## **Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

<b>COMPTES SOCIAUX</b> .....	<b>3</b>
<b>1. BILAN ACTIF</b> .....	<b>4</b>
<b>2. BILAN PASSIF</b> .....	<b>5</b>
<b>3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE</b> .....	<b>6</b>
<b>4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS</b> .....	<b>8</b>
<b>6. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX</b> .....	<b>11</b>
<b>1. DOMAINE D’ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>12</b>
<b>2. FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE</b> .....	<b>12</b>
2.1 NOUVELLE IDENTITÉ DU GROUPE.....	12
2.2 L’APPARITION D’UN NOUVEAU VARIANT – COVID-19.....	12
2.3 CONFLIT INTERNATIONAL .....	12
2.4 CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	12
2.5 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE .....	12
2.5.1 <i>Impact de la hausse des taux</i> .....	12
2.5.2 <i>Impact de l’inflation</i> .....	13
2.5.3 <i>Le secteur du BTP</i> .....	13
<b>3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	<b>13</b>
3.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX .....	13
3.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION .....	13
3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES .....	13
3.3.1 <i>Coûts d’entrée et règles d’évaluation des valeurs de réalisation en fin d’exercice</i> .....	13
3.3.1.1 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation .....	13
3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe.....	13
3.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable.....	14
3.3.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes.....	14
3.3.1.5 Instruments financiers à terme .....	14
3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres.....	14
3.3.2 <i>Créances</i> .....	14
3.3.3 <i>Autres actifs</i> .....	14
3.3.4 <i>Comptes de régularisations</i> .....	14
3.3.5 <i>Réserve de capitalisation</i> .....	15
3.3.6 <i>Provisions techniques</i> .....	15
3.3.6.1 Provisions pour sinistres à payer.....	15
3.3.6.2 Provisions mathématiques.....	15
3.3.6.3 Provisions pour participation aux bénéfices.....	15
3.3.6.4 Provisions pour égalisation.....	15
3.3.6.5 Provisions techniques des contrats en unités de comptes .....	16
3.3.6.6 Autres provisions techniques.....	16
3.3.6.7 Provision globale de gestion.....	16
3.3.7 <i>Primes</i> .....	16
3.3.8 <i>Sinistres</i> .....	17
3.3.9 <i>Produits et charges des placements</i> .....	17
3.3.10 <i>Charges</i> .....	17
3.3.11 <i>Autres produits techniques</i> .....	17
3.3.12 <i>Opérations de réassurance</i> .....	17
3.3.12.1 Acceptations .....	17
3.3.12.2 Cessions.....	17
3.3.13 <i>Engagements reçus et donnés</i> .....	18
3.3.14 <i>Engagements sociaux</i> .....	18
<b>4. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L’EXERCICE</b> .....	<b>18</b>
<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN</b> .....	<b>19</b>
5.1 ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS.....	19
5.2 PARTICIPATIONS ET FILIALES.....	20
5.3 MOUVEMENTS ET VARIATIONS DE L’ACTIF IMMOBILISÉ.....	20
5.4 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE.....	20

5.5	DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE .....	20
5.6	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT .....	21
5.7	COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT .....	21
5.8	DÉTAIL DES RÉSERVES .....	21
5.9	DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	21
5.10	DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES .....	21
5.11	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF / PASSIF .....	22
5.12	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS .....	23
<b>6.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>25</b>
6.1	VENTILATION DES PRIMES ÉMISES .....	25
6.2	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS .....	25
6.3	DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES .....	25
6.4	ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION .....	25
6.5	VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS .....	26
6.6	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS .....	26
6.7	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE .....	26
6.8	PROVISIONS ET PB D'ASSURANCE VIE .....	27
<b>7.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>27</b>
7.1	COMPTES CONTRIBUTIFS .....	27
7.2	INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL .....	27
7.3	INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	28
7.4	HORS BILAN .....	28

# COMPTES SOCIAUX

---

ACTE VIE

EXERCICE 2022

## 1. Bilan actif

### Bilan actif

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Milliers d'EUR

	12 / 2022	12 / 2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :		
3 Placements :	41 415	32 057
3a Terrains et constructions		
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	46	46
3c Autres placements	41 370	32 012
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte	78	91
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	32 738	30 815
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie	7 195	8 505
5c Provisions pour sinistres (vie)	24 964	21 710
5d Provisions pour sinistres (non-vie)		
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)	579	600
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	6 861	5 604
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	2 804	2 122
6aa Primes restant à émettre	2 676	2 089
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	128	33
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4	96
6c Autres créances :	4 052	3 386
6ca Personnel	3	3
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		83
6cc Débiteurs divers	4 049	3 300
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	1 177	8 874
7a Actifs corporels d'exploitation		3
7b Comptes courants et caisse	1 177	8 871
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	466	357
8a Intérêts et loyers acquis non échus	316	203
8b Frais d'acquisition reportés	8	9
8c Autres comptes de régularisation	142	146
<b>Total de l'actif</b>	<b>82 734</b>	<b>77 799</b>

## 2. Bilan passif

### Bilan passif

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Milliers d'EUR

	12 / 2022	12 / 2021
1 Capitaux propres :	12 201	11 604
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	6 098	6 098
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	1 858	1 885
1e Report à nouveau	3 621	3 194
1f Résultat de l'exercice	624	427
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	53 356	50 499
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
3b Provisions d'assurance vie	22 587	23 260
3c Provisions pour sinistres (vie)	27 428	23 949
3d Provisions pour sinistres (non-vie)		
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	3 335	3 285
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	5	5
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	77	90
5 Provisions	51	49
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	16 708	15 254
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 563	10 153
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	4 419	3 658
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit		
7e Autres dettes :	1 725	1 444
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	110	153
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	445	181
7ee Créanciers divers	1 171	1 110
8 Comptes de régularisation - Passif :	342	303
<b>Total du passif</b>	<b>82 734</b>	<b>77 799</b>

### 3. Compte de résultat technique vie

#### Compte de résultat technique vie

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Milliers d'EUROS

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1 Primes	18 249	16 353	1 897	1 551
2 Produits des placements :	1 457		1 457	1 017
2a Revenus des placements	628		628	486
2b Autres produits des placements	241		241	112
2c Profits provenant de la réalisation des placements	589		589	419
3 Ajustements ACAV (plus-values)				24
4 Autres produits techniques	563		563	630
5 Charges des sinistres :	-13 211	-11 728	-1 483	-2 187
5a Prestations et frais payés	-9 732	-8 474	-1 258	-2 235
5b Charges des provisions pour sinistres	-3 480	-3 255	-225	48
6 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques :	910	1 311	-401	815
6a Provisions d'assurance vie	910	1 311	-401	815
6b Provisions sur contrats en unité de compte				
6c Autres provisions techniques				
7 Participations aux résultats	-275	22	-297	-418
8 Frais d'acquisition et d'administration :	-4 475	-4 837	362	-462
8a Frais d'acquisition	-4 361		-4 361	-3 126
8b Frais d'administration	-115		-115	-41
8c Commissions reçues des réassureurs		-4 837	4 837	2 705
9 Charges des placements :	-511		-511	-312
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-26		-26	-29
9b Autres charges des placements	-340		-340	-241
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-144		-144	-42
10 Ajustement ACAV (moins-values)	-13		-13	
11 Autres charges techniques	-35		-35	-22
12 Produits des placements transférés	-286		-286	-213
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>	<b>2 372</b>	<b>1 120</b>	<b>1 252</b>	<b>423</b>

## 4. Compte de résultat non technique

### Compte de résultat non technique

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Milliers d'EUR

	12 / 2022	12 / 2021
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie		
2 Résultat technique de l'assurance Vie	1 252	423
3 Produits des placements :		
3a Revenus des placements		
3b Autres produits des placements		
3c Profits provenant de la réalisation des placements		
4 Produits des placements alloués	286	213
5 Charges des placements :		
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		
5b Autres charges des placements		
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		
6 Produits des placements transférés		
7 Autres produits non techniques	1	1
8 Autres charges non techniques	-9	-11
9 Résultat exceptionnel :		
9a Produits exceptionnels		2
9b Charges exceptionnelles	-538	
10 Participation des salariés	-1	-34
11 Impôt sur les bénéfices	-367	-168
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>624</b>	<b>427</b>

## 5. Tableau des engagements reçus et donnés

### TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

400 ACTE VIE

Période : 31 DECEMBRE 2022

	12/2022	12/2021
1 Engagements reçus		
2 Engagements donnés :		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	163	683
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	30 164	27 282
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Montants en K€

## 6. Etat C1- Résultat technique par contrats

ACTE VIE - ETAT C1 - RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS  
(en milliers d'euros)

DESIGNATION DES CATEGORIES		Contrats de capitalisation à primes unique (ou versements libres)	Contrats de capitalisation à primes périodiques	Contrats individuel d'assurance temporaire décès	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodiques	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès
L1	Primes et accessoires émis.....			1 782	16		5 674
L2	Annulations.....			61			762
	Primes à émettre nettes de primes à annuler :						
L3	+ au 31.12.2022.....			112			1 034
L4	+ au 31.12.2021.....			73			778
<b>L5</b>	<b>SOUS TOTAL : PRIMES NETTES.....</b>			<b>1 761</b>	<b>16</b>		<b>5 168</b>
L10	Sinistres et capitaux payés.....			221			2 062
L11	Versements périodiques de rentes payés.....			13			337
L12	Rachat payés.....				84		
L13	Frais de gestion des sinistres.....			6	2		53
	Provisions pour sinistres à payer :						
L14	+ au 31.12.2022.....			60			1 186
L15	+ au 31.12.2021.....			92			1 750
L16	Intérêts techniques inclus dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées.....						
L17	Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées.....						
<b>L18</b>	<b>SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS.....</b>			<b>207</b>	<b>86</b>		<b>1 888</b>
	Provisions d'assurance vie :						
L20	+ au 31.12.2022.....			1 785	1 374		5 739
L21	+ au 31.12.2021.....			1 869	1 435		7 040
L22	Intérêts techniques incorporés dans l'exercice aux provisions d'assurance vie.....						
L23	Ajustement sur opérations à capital variable.....						
L24	Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice aux provisions d'assurance vie.....				11		
	Autres provisions techniques :						
L25	+ au 31.12.2022.....						
L26	+ au 31.12.2021.....						
<b>L27</b>	<b>SOUS TOTAL : CHARGES DE PROVISIONS.....</b>			<b>-85</b>	<b>-73</b>		<b>-1 300</b>
L30	Participations aux bénéfices.....				11		
L40	Frais d'acquisition.....			726	1		659
L41	Frais d'administration et autres charges techniques nets.....			-40			-115
L42	Subventions d'exploitation reçues.....						
L43	Produits des placements nets de charges.....			49	38		199
L44	Intérêts techniques nets de cessions.....						
<b>L45</b>	<b>SOUS TOTAL : PRODUITS FINANCIERS NETS.....</b>			<b>49</b>	<b>38</b>		<b>199</b>
L50	Primes cédées aux réassureurs.....			1 622			4 966
L51	Part des réassureurs dans les prestations payées.....			233			2 273
	Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices :						
L52	+ au 31.12.2022.....			1 799			5 627
L53	+ au 31.12.2021.....			1 916			7 356
L54	Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques.....						
L55	Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices.....						
L56	Commissions reçues des réassureurs.....			610			1 670
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE.....			896			2 752
<b>L60</b>	<b>RESULTAT TECHNIQUES.....</b>			<b>105</b>	<b>29</b>		<b>1 484</b>
	Provisions pour participation aux bénéfices :						
L70	+ au 31.12.2022.....						
L71	+ au 31.12.2021.....						
	Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices :						
L72	+ au 31.12.2022.....						
L73	+ au 31.12.2021.....						

DESIGNATION DES CATEGORIES	Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Contrats en unités de compte à prime périodiques	Contrats collectifs relevant de l'article L 441-1 du code des assurances	Domages corporels (contrats individuels)	Domages corporels (contrats collectifs)	TOTAL DES AFFAIRES DIRECTES EN FRANCE	TOTAL GENERAL
L1 Primes et accessoires émis	997	1			58	10 287	18 815	18 815
L2 Annulations	41					289	1 153	1 153
Primes à émettre nettes de primes à annuler :								
L3 + au 31122022					-9	1 540	2 677	2 677
L4 + au 31122021	-98					1 336	2 089	2 089
<b>L5 SOUS TOTAL : PRIMES NETTES</b>	<b>1 054</b>	<b>1</b>			<b>49</b>	<b>10 200</b>	<b>18 249</b>	<b>18 249</b>
L10 Sinistres et capitaux payés	544				18	4 957	7 802	7 802
L11 Versements périodiques de rentes payés						1 199	1 549	1 549
L12 Rachat payés							84	84
L13 Frais de gestion des sinistres	16				1	220	298	298
Provisions pour sinistres à payer :								
L14 + au 31122022	17				183	25 983	27 429	27 429
L15 + au 31122021	17				190	21 900	23 949	23 949
L16 Intérêts techniques inclus dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées								
L17 Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées								
<b>L18 SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS</b>	<b>559</b>				<b>12</b>	<b>10 459</b>	<b>13 211</b>	<b>13 211</b>
Provisions d'assurance vie :								
L20 + au 31122022	13 689	77					22 664	22 664
L21 + au 31122021	12 915	90					23 349	23 349
L22 Intérêts techniques incorporés dans l'exercice aux provisions d'assurance vie								
L23 Ajustement sur opérations à capital variable		-13					-13	-13
L24 Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice aux provisions d'assurance vie	213						224	224
Autres provisions techniques :								
L25 + au 31122022	5						5	5
L26 + au 31122021	5						5	5
<b>L27 SOUS TOTAL : CHARGES DE PROVISIONS</b>	<b>561</b>	<b>1</b>					<b>-896</b>	<b>-896</b>
L30 Participations aux bénéfices	286					-23	274	274
L40 Frais d'acquisition	71				13	2 891	4 361	4 361
L41 Frais d'administration et autres charges techniques nets	-22				-1	-234	-412	-412
L42 Subventions d'exploitation reçues								
L43 Produits des placements nets de charges	243	-11			1	140	659	659
L44 Intérêts techniques nets de cessions								
<b>L45 SOUS TOTAL : PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>243</b>	<b>-11</b>			<b>1</b>	<b>140</b>	<b>659</b>	<b>659</b>
L50 Primes cédées aux réassureurs					47	9 718	16 353	16 353
L51 Part des réassureurs dans les prestations payées					7	5 961	8 474	8 474
Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices :								
L52 + au 31122022					175	24 558	32 159	32 159
L53 + au 31122021					182	20 761	30 215	30 215
L54 Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques								
Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices						22	22	22
<b>L56 Commissions reçues des réassureurs</b>					<b>11</b>	<b>2 547</b>	<b>4 838</b>	<b>4 838</b>
L57 SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE					37	-2 565	1 120	1 120
<b>L60 RESULTAT TECHNIQUES</b>	<b>-158</b>	<b>-11</b>			<b>-10</b>	<b>-187</b>	<b>1 252</b>	<b>1 252</b>
Provisions pour participation aux bénéfices :								
L70 + au 31122022	2 726					609	3 335	3 335
L71 + au 31122021	2 653					632	3 285	3 285
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices :								
L72 + au 31122022						579	579	579
L73 + au 31122021						600	600	600

# **ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX**

---

**ACTE VIE**

**EXERCICE 2022**

## 1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital social :	6 097 960,69 €
Activité :	assurance vie et capitalisation
Risques Assurés :	Toutes garanties d'assurance vie-décès et de capitalisation (branches 20 et 24)

## 2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice s'est déroulé dans un contexte où l'ordre mondial est fragilisé par une conjoncture économique défavorable, des changements climatiques catastrophiques, la guerre entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que la persistance du COVID-19. Dans ce contexte morose, la volonté d'engager une nouvelle dynamique et moderniser l'identité du groupe est née.

### 2.1 Nouvelle identité du groupe

A travers la création d'une nouvelle identité, nous avons souhaité rappeler, les valeurs du Groupe, mettre à l'honneur nos savoir-faire, nos qualités de compétence et de technicité qui sont le fruit de notre investissement quotidien. Le 27 avril 2022, le groupe CAMACTE est devenu le GROUPE CAM qui regroupe dorénavant les marques CAM BTP et CAM COURTAGE.

### 2.2 L'apparition d'un nouveau variant - COVID-19

La crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020 perdure depuis. La situation sanitaire s'est dégradée en début d'année 2022 avec l'arrivée du variant Omicron, jugé plus contagieux par les spécialistes mais aussi moins dangereux que les précédents variants. Les très nombreuses contaminations ont pu accroître l'absentéisme mais l'absence de nouvelles mesures de restrictions a permis de réduire les effets économiques.

Dans un tel contexte, le télétravail est resté privilégié pour les emplois le permettant.

### 2.3 Conflit international

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 a bouleversé considérablement les équilibres internationaux générant des impacts forts sur les économies européennes dont la France : augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, baisse des exportations vers ces deux pays, diminution du tourisme en provenance de Russie, difficultés d'approvisionnement. Le retour de l'inflation fragilise les économies et oblige les Etats à s'adapter dans l'urgence.

### 2.4 Changements climatiques

Les importants feux de forêts, canicules, famines, sécheresses puis inondations couvrent désormais la saison estivale : la fragilité est aussi écologique, avec une planète qui n'a jamais eu aussi chaud qu'en 2022. Une inquiétude se fait sentir à l'échelle des populations mais aussi des économies au bord de la récession, des sociétés au seuil du burnout et des Etats en difficulté plus nombreux qu'auparavant.

### 2.5 Conjoncture économique

Après un rebond en « *sortie de crise sanitaire* » mi 2022, l'activité économique française s'est ensuite montrée « *nettement moins dynamique* » en fin d'année, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à l'inflation. La croissance marque alors fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements.

#### 2.5.1 Impact de la hausse des taux

La répercussion de la hausse des taux a pris la forme d'un krach sur les marchés obligataires, avec par exemple une hausse inédite du taux à 10 ans des titres publics français (+284 points de base) et une chute de 20% des titres publics de cette maturité. De cette manière, 2022 aura marqué la fin de la période exceptionnelle des taux négatifs. Le CAC 40 a chuté de 9,5% en 2022.

La Fed, puis la BCE, ont en partie comblé leur retard sur les banques centrales émergentes au prix de la plus forte hausse de taux directeurs réalisée en une année. Le retard de la BCE a induit un écart de rendement des titres à court terme en faveur des placements en dollar, propice à son appréciation contre l'euro et la plupart des devises, du moins jusqu'en novembre et l'apparition des premiers signes du pic d'inflation aux États-Unis.

## 2.5.2 Impact de l'inflation

Les effets récessifs de l'inflation ont commencé à infuser en 2022. Ils sont passés par les pertes de pouvoir d'achat des agents économiques aux revenus non indexés et la réapparition de déséquilibres globaux massifs dont les bénéficiaires sont des économies exportatrices de matières premières à faible capacité d'absorption et fort taux d'épargne (Moyen-Orient, Norvège) ou à la demande contrainte (Russie). La politique zéro-Covid chinoise a également pesé tout au long de l'année.

## 2.5.3 Le secteur du BTP

Malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3,7% en volume. Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf, l'activité en non résidentiel neuf, l'amélioration-entretien. se lit à +2,1% et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde sur la création nette de 15 000 postes – salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) – dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

Même si le chiffre d'affaires du secteur progresse en euros courants, la hausse historique des coûts de production (+9,8% sur 12 mois glissants à fin novembre d'après l'index TP01) bride la croissance de la production réelle. En matière de prises de commandes l'année 2022 se conclut sur une baisse de -3,1% en cumul depuis janvier comparé à 2021.

# 3. Principes et méthodes comptables

## 3.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

## 3.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

## 3.3 Description des méthodes comptables

### *Postes du bilan*

### 3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

#### 3.3.1.1 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

#### 3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale. Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuées ou majorées de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation. Une dépréciation est

constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.  
Aucune provision pour dépréciation durable n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

### 3.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- ✓ Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

La provision pour dépréciation durable s'élève à 340 K€ contre 241 K€ 2021.

S'agissant du portefeuille relevant de l'article R343-9 du Code des Assurances (titres amortissables), aucune dépréciation n'est constatée car aucun défaut n'est survenu.

### 3.3.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes

Conformément à l'article R 343-13 du Code des Assurances, ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur de réalisation.

Les ajustements qui résultent de l'écart entre la valeur globale de ces placements inscrite au bilan et leur valeur de réalisation sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Ajustements ACAV (plus ou moins-values) ».

### 3.3.1.5 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

### 3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

## 3.3.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les assurés font l'objet d'une provision pour annulation conformément à la réglementation comptable.

Une dépréciation est constituée pour les autres créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 3.3.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatiques	1 an linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
Logiciels informatiques	3 ans linéaire	Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

## 3.3.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

### 3.3.5 Réserve de capitalisation

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligataires, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce types d'actifs.

La loi de finance 2011 avait instauré une taxe exceptionnelle au taux de 10% sur les sommes mises en réserve en franchise d'impôt par les entreprises d'assurance jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En contrepartie, les reprises ultérieures de sommes ayant subi cette imposition ne sont pas taxées. De plus, les sommes dotées ou reprises postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la réserve de capitalisation sont désormais immédiatement taxables ou déductibles du résultat imposable.

La charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non prise en compte, dans le résultat imposable, des versements ou prélèvements donne lieu à respectivement à une reprise ou une dotation non technique à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent. Cette ou cette dotation contribue au résultat non technique de l'entreprise. La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise de 28 K€ (net d'impôt) suite à opérations sur des obligations à taux fixe.

### 3.3.6 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

#### 3.3.6.1 Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les sinistres dommages corporels en cours de service de prestations (indemnités journalières) et survenus mais non déclarés (IBNR) font l'objet de Provisions de maintien en incapacité et de passage en invalidité. Les barèmes établis par le Bureau Commun des Assurances Collectives (BCAC) sont utilisés tout en tenant compte des spécificités techniques et statistiques du portefeuille de la société. Les tables d'expérience du BCAC utilisées sont celles homologuées et modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2010, au taux d'actualisation de 0.00%.

#### 3.3.6.2 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en unités monétaires (Euros) correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré, compte tenu de leur probabilité de versement.

Les provisions mathématiques sont calculées par références aux tables homologuées établies sur la base de données publiées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Les provisions pour risques en cours PRC s'appliquent aux contrats emprunteurs.

Les autres provisions s'appliquent aux contrats de prévoyance collective.

- ✓ Pour le calcul des PRC décès et PRC incapacité – invalidité :
  - Table de mortalité TH00-02 sans abattement : taux technique de 1.25% pour le décès et 0.66% pour incapacité invalidité
- ✓ Pour le calcul des Provisions pour garanties incapacité-invalidité :
  - Tables produites par le BCAC (maintien en incapacité, passage de l'incapacité vers l'invalidité et maintien en invalidité) : taux technique de 0.66%
- ✓ Par le calcul des Provisions Maintien des garanties décès :
  - Table de mortalité TH00-02 sans abattement à défaut de table d'expérience et par simplification.

#### 3.3.6.3 Provisions pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices correspond à la part des assurés dans le résultat technique et financier. L'attribution aux assurés s'effectue généralement par incorporation aux provisions mathématiques.

#### 3.3.6.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance contre le risque décès ou contre le risque dommages corporels, que celui-ci soit une garantie principale ou complémentaire.

Le calcul de la provision est fait contrat par contrat ou par ensemble de contrats présentant des caractéristiques semblables.

### 3.3.6.5 Provisions techniques des contrats en unités de comptes

Ce sont des provisions mathématiques qui sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de comptes.

### 3.3.6.6 Autres provisions techniques

Conformément à l'article R343-5 du code des assurances, lorsque l'ensemble des placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques » inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Les contrats collectifs font l'objet d'une provision au fonds de participation ou de régularisation selon la nature des contrats.

### 3.3.6.7 Provision globale de gestion

Il s'agit d'une provision destinée à couvrir les charges de gestion future non couvertes par ailleurs. L'analyse dans la société est faite pour chaque ensemble homogène de contrats.

Elle relève du principe de prudence selon lequel les pertes futures doivent être prises en compte dès lors qu'elles sont connues et qu'elles peuvent être estimées.

Elle est déterminée pour le produit LIR dans les conditions suivantes :

Il est établi, au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci, un compte prévisionnel de charges et de produits futurs de gestion. Pour l'établissement de ce compte prévisionnel, sont pris en compte :

- ✓ Les produits correspondant aux chargements sur primes pour les primes périodiques, aux produits financiers disponibles après prise en compte des charges techniques et financières découlant de la réglementation et des clauses contractuelles. Les produits financiers sont calculés en appliquant le taux de rendement, ci-après défini, au moyen des provisions mathématiques de l'exercice. Ce taux de rendement est calculé, au titre de chaque exercice, sur la base :
  - d'une part, du rendement hors plus-values des obligations et titres assimilés en portefeuille et présumés détenus jusqu'à leur échéance et, pour le réemploi des coupons et des obligations à échoir pendant les cinq premières années suivant l'exercice considéré, de 75 % du taux moyen semestriel des emprunts d'Etat, et, au-delà, de 60 % du taux moyen semestriel des emprunts d'Etat ;
  - d'autre part, pour les autres actifs, de 70 % du rendement hors plus-values du portefeuille obligataire constaté en moyenne sur l'exercice considéré et les deux exercices précédents.
- ✓ Les charges correspondant aux frais d'administration, aux frais de gestion des sinistres et aux frais internes et externes de gestion des placements retenus pour l'évaluation de produits, dans la limite des charges moyennes unitaires observées au titre de l'exercice considéré et des deux exercices précédents.

Le taux estimé des rachats totaux ou partiels et des réductions ne pourra excéder 80 % de la moyenne des sorties anticipées de contrats constatées sur les deux derniers exercices clos et sur l'exercice en cours.

Le montant de la provision est égal à la valeur actuelle des charges de gestion futures diminuée de la valeur actuelle des ressources futures issues des contrats, telle que définie ci-dessus. Le taux d'actualisation est, pour chaque exercice, le même que celui retenu pour le taux de rendement précédemment défini.

La provision globale de gestion comptabilisée au 31/12/2022 s'élève à 2 614 K€.

## *Postes du compte de résultat*

### 3.3.7 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice. Les flux DSN sont utilisés dans le processus d'émission des primes de prévoyance collective.

### 3.3.8 Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux capitaux échus et aux sinistres réglés durant l'exercice. Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

### 3.3.9 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO). Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession .

En ce qui concerne les obligations et les autres valeurs à revenus fixes, la partie du profit ou de la perte correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle est différée et inscrite directement dans les capitaux propres dans le poste "Réserve de capitalisation" et dans la limite des réserves précédemment constituées. Cette réserve figure au poste « Autres réserves » des capitaux propres.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties (allocation des produits financiers) : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

### 3.3.10 Charges

ACTE vie adhère au Groupement d'intérêt économique GIE CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAM. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6;
- ✓ Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- ✓ Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...);
- ✓ Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

### 3.3.11 Autres produits techniques

Ils correspondent aux commissions de distribution .

### 3.3.12 Opérations de réassurance

#### 3.3.12.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements.

ACTE vie n'a pas d'opération d'acceptation dans ses comptes.

#### 3.3.12.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

---

*Postes de hors bilan*

---

**3.3.13 Engagements reçus et donnés**

La Société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté. Remboursement en fin d'année 2022 à la CAM btp de la subvention avec clause de retour à meilleure fortune initialement accordée.

**3.3.14 Engagements sociaux**

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. Ces engagements s'élèvent à 150 K€. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans la limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel s'élève à 136 K€.

---

**4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

---

La fin de la crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020, a permis de lever l'ensemble des mesures d'endiguement (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.).

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette crise sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

## 5. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

### 5.1 Etat récapitulatif des placements

en milliers d'euros

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
<b>I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)</b>			
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM			
- dans l'O.C.D.E. ....	46	46	114
- hors O.C.D.E. ....			
	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>114</b>
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)			
- dans l'O.C.D.E. ....	8 784	8 770	10 203
- hors O.C.D.E. ....			
	<b>8 784</b>	<b>8 770</b>	<b>10 203</b>
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'O.C.D.E. ....	4 722	4 722	4 726
- hors O.C.D.E. ....			
	<b>4 722</b>	<b>4 722</b>	<b>4 726</b>
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'O.C.D.E. ....	28 204	27 590	25 658
- hors O.C.D.E. ....			
- dont titres mis en pension			
	<b>28 204</b>	<b>27 590</b>	<b>25 658</b>
6 PRETS HYPOTHECAIRES			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
9 DEPOTS (autres que ceux visés au 8) ET CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES			
- PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM			
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- AUTRES OPCVM			
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	78	78	78
	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>78</b>
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES			
<b>TOTAL DES LIGNES 1 A 10</b>	<b>41 833</b>	<b>41 204</b>	<b>40 779</b>
a) DONT :			
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9	27 792	27 504	25 573
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10	13 963	13 623	15 129
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13	78	78	78
b) DONT :			
- VALEURS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES QUE CELLES VISEES CI-DESSOUS	41 788	41 159	40 665
- VALEURS GARANTISSANT LES ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE OU COUVRANT LES FONDS DE PLACEMENT GERES			
- VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS (DONT VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS DONT L'ENTREPRISE S'EST PORTEE CAUTION SOLIDAIRE)			
- VALEURS AFFECTEES AUX PROVISIONS TECHNIQUES SPECIALES DES AUTRES AFFAIRES EN FRANCE			
- AUTRES AFFECTATIONS OU SANS AFFECTATION	46	46	114
<b>II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)</b>	<b>1 501</b>	<b>1 501</b>	<b>1 501</b>
<b>III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>43 335</b>	<b>42 705</b>	<b>42 281</b>

#### Informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

b) Montant des terrains et constructions :

- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement

- autres immobilisations

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

-289

## 5.2 Participations et filiales

Participations et filiales	Forme	Capitaux propres	Part détenue	Valeur nette comptable des titres	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
<b>FILIALES (&gt; 50 % DE DETENTION)</b> NEANT							
<b>PARTICIPATIONS (ENTRE 10 % ET 50 % DE DETENTION)</b> ACTE SERVICES	SA	784	14,75%	45	42	22	0

## 5.3 Mouvements et variations de l'actif immobilisé

Mouvements de l'actif immobilisé (en milliers d'euros)	Montant brut 01-01-2022	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2022
Actifs incorporels				
Terrains et constructions				
Titres ent. liées ou lien part.	46			46
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP				

Variation actif immobilisé (en milliers d'euros)	Amts. exercice	Dotations prov. Dépr. Exercice	Reprises sur prov. dépr. exercice	Montant brut 31-12-2022	Amorts. et prov. dépr. 31-12-2022	Montant net 31-12-2022	Montant net 31/12/2021
Actifs incorporels							
Terrains et constructions				46		46	46
Titres ent. liées ou lien part.							
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP							
Autres placements		340	241	41 710	340	41 370	32 012
Placements en unité de compte				78		78	91
Créances espèce chez cédante							
<b>TOTAUX</b>		<b>340</b>	<b>241</b>	<b>41 833</b>	<b>340</b>	<b>41 493</b>	<b>32 148</b>

## 5.4 Créances et dettes ventilées selon leur durée

Créances et dettes ventilées selon leur durée (K€)	2022		2021	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	6 859	16 708	5 601	15 254
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans	2		3	
Durée résiduelle de plus de 5 ans				
<b>TOTAL</b>	<b>6 861</b>	<b>16 708</b>	<b>5 604</b>	<b>15 254</b>

## 5.5 Détail des créances et dettes d'opérations d'assurance et de réassurance

Détail de la classe 4 des opérations d'assurance et de réassurance (K€)	2022		2021	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés (compte 402)	124	316	30	233
Intermédiaires d'ass.(compte 403)	4	847	3	587
Coassureurs (compte 404)	0	9 400	0	9 333
Réassureurs (compte 410)	4	4 419	96	3 657
Cédantes (compte 411)	0	0	0	0

## 5.6 Variation des capitaux propres et affectation du résultat

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Au 31/12/2021	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	Au 31/12/2022
1a Capital social	6 098					6 098
1b Primes liées au capital social	0					0
1c Réserves de réévaluation	0					0
1d Autres réserves	1 885		-28	1		1 858
1e Report à nouveau	3 194	427				3 621
1f Résultat de l'exercice	427	-427			624	624
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 604</b>	<b>0</b>	<b>-28</b>	<b>1</b>	<b>624</b>	<b>12 201</b>
DIVIDENDES VERSES DANS L'EXERCICE : 0 k€						

## 5.7 Composition de l'actionnariat

Le capital social de la société est composé de 40 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 152,45 €. Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires. La société ne détient aucune action propre et n'a effectué aucune opération d'achat/vente au cours de l'exercice.

## 5.8 Détail des réserves

Détail des réserves (K€)	2021	2022
Réserve de capitalisation	1 873	1 845
Réserve pour fonds de garanties	12	13
<b>TOTAL</b>	<b>1 885</b>	<b>1 858</b>

## 5.9 Détail des provisions pour risques et charges

Détail des provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	2021	Dotations	Reprises	2022
Provisions pour autres risques et charges	20			20
Provisions pour médaille du travail	29	31	29	31
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>51</b>

## 5.10 Détail des provisions techniques

Détail des provisions techniques (en milliers d'euros)	2021			2022		
	BRUT	CEDEE	NET	BRUT	CEDEE	NET
Provisions d'assurance vie	23 260	8 505	14 755	22 587	7 195	15 392
Provisions pour sinistres vie	1 859	767	1 092	1 262	231	1 031
Provisions pour sinistres dommages corporels	22 090	20 943	1 147	26 166	24 733	1 432
Provision pour PB vie	2 653	0	2 653	2 726	0	2 726
Provision pour PB dommages corporels	632	600	32	609	579	30
Provision pour égalisation	5		5	5		5
Autres provisions techniques vie	0		0	0		0
Autres provisions techniques dommages corporels						
Provisions techniques des contrats en UC	90		90	77		77
<b>TOTAL</b>	<b>50 589</b>	<b>30 815</b>	<b>19 773</b>	<b>53 433</b>	<b>32 738</b>	<b>20 696</b>

5.11 Comptes de régularisation Actif / Passif

Comptes de régularisation (K€)	ACTIF	
	2022	2021
Actifs clause réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	316	203
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)	8	9
Frais d'acquisition reportés (non vie)		
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	53	40
Autres comptes de régularisation actif	88	106
Evaluations techniques de réassurance		
<b>TOTAL DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>466</b>	<b>357</b>
Produits à recevoir rattachés aux créances	85	103
Primes rbt. emprunt non amortissable		

Comptes de régularisation (K€)	PASSIF	
	2022	2021
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements diff. prix remboursements	342	303
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
<b>TOTAL DE REGULARISAT. PASSIF</b>	<b>342</b>	<b>303</b>
Charges à payer rattachées aux dettes	212	228
Provisions		
Provisions pour retraite		
Provisions pour impôts		
Autres provisions	51	49
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>51</b>	<b>49</b>

Avoirs et engagements par devise (K€)	2022			2021		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.
Euro et monnaies zone Euro XEU	82 734	82 734		77 799	77 799	
Autres monnaies						
<b>TOTAL</b>	<b>82 734</b>	<b>82 734</b>		<b>77 799</b>	<b>77 799</b>	

5.12 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Avoirs et créances sur des entreprises du groupe (K€)	2022			2021		
	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL
Capital souscrit non appelé						
Placements	46		46	46		46
<i>Actions, autres titres à revenu variable</i>	46		46	46		46
<i>Obligations TCN, autres titres à revenu fixe</i>						
<i>Prêts</i>						
<i>Dépôts auprès d'établissements de crédit</i>						
<i>Autres placements</i>						
<i>Créances pour espèces chez les cédantes</i>						
Placements contrats en unités de compte						
Parts des réassureurs dans provisions techniques						
<i>Prov. pour primes non acquises (non vie)</i>						
<i>Provisions d'assurance vie</i>						
<i>Provisions pour sinistres (vie)</i>						
<i>Provisions pour sinistres (non vie)</i>						
<i>Prov. Part. Bénéf. Et ristournes (vie)</i>						
<i>Prov. Part. Bénéf. Et ristournes. (non-vie)</i>						
<i>Provisions pour égalisation</i>						
<i>Autres provisions techniques (vie)</i>						
<i>Autres provisions techniques (non-vie)</i>						
<i>Provisions des engagements en unités de compte</i>						
Créances nées d'opérations de réassurance						
Débiteurs divers						
Capital appelé non verse						
Comptes courants	3 861		3 861	3 117		3 117
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régularisation - actif						
<b>TOTAL</b>	<b>3 907</b>		<b>3 907</b>	<b>3 162</b>		<b>3 162</b>

<i>Dettes envers des entreprises du groupe (K€)</i>	2022			2021		
	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>	<i>TOTAL</i>
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
<i>Prov.pour primes non acquises (non vie)</i>						
<i>Provisions d'assurance vie</i>						
<i>Provisions pour sinistres (vie)</i>						
<i>Provisions pour sinistres (non vie)</i>						
<i>Prov. Part. bénéf. Et ristournes (vie)</i>						
<i>Prov. Part. bénéf. Et ristournes. (non-vie)</i>						
<i>Provisions pour égalisation</i>						
<i>Autres provisions techniques (vie)</i>						
<i>Autres provisions techniques (non-vie)</i>						
Prov. Engagements en unités de compte						
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs						
Dettes nées d'opérations d'assurance directe						
<i>Envers les preneurs d'assurance</i>						
<i>Envers les intermédiaires d'assurance</i>						
<i>Envers les autres tiers</i>						
Dettes nées d'opérations de réassurance						
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissements de crédit						
Autres dettes	1 068		1 068	959		959
Comptes de régularisation - passif						
<b>TOTAL</b>	<b>1 068</b>		<b>1 068</b>	<b>959</b>		<b>959</b>

<i>Engagements envers le groupe (K€)</i>	2022			2021		
	<i>Dirigeants</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>
Avals, cautions, garanties						
Actifs avec engagement de revente						
Autres engagements sur actifs ou revenus						
Autres engagements donnés					534	
Valeurs appart. à institut. prévoyance						
Autres val. détenues pour compte tiers						

## 6. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

### 6.1 Ventilation des primes émises

Ventilation des primes émises (K€)	2022	2021
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	18 249	17 662

### 6.2 Ventilation des charges de personnel et des commissions

Ventilation des charges de personnel et des commissions (K€)	2022	2021
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
Salaires *	552	512
Charges sociales *	242	213
Autres *	17	22
Ventilation du GIE et du groupement de moyens	134	134
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>946</b>	<b>882</b>
<b>COMMISSIONS</b>		
Commissions d'acquisition	3 124	2 048
Commissions d'acceptation	0	0
<b>TOTAL COMMISSIONS</b>	<b>3 124</b>	<b>2 048</b>

### 6.3 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques (K€)	2022	2021
POSTE 7      Autres produits non techniques	1	1
POSTE 8      Autres charges non techniques	9	11
POSTE 9a      Produits exceptionnels	0	2
POSTE 9b      Charges exceptionnelles	538	0

### 6.4 Analyse des charges par nature et par destination

Analyse des charges par nature et par destination (K€)	2022	2021
Charges de personnel	946	882
Impôts et taxes	134	106
Commissions	3 124	2 048
	<i>Dont aux intermédiaires</i>	
	<i>Dont autres commissions</i>	
Achats et autres charges externes	605	436
Amortissements et provisions	24	23
Autres charges de gestion courante	9	11
<b>TOTAL CHARGES PAR NATURE</b>	<b>4 843</b>	<b>3 506</b>
Frais de règlement des sinistres	298	277
Frais d'acquisition	4 361	3 126
Frais d'administration	115	41
Frais internes et externes de gestion des placements	26	29
Autres charges techniques	35	22
Autres charges non techniques	9	11
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>4 843</b>	<b>3 506</b>

### 6.5 Ventilation des produits et charges de placements

Revenus et frais financiers (K€)	2022			2021		
	Concernant entrep. Liées	Autres rev. & frais financiers	TOTAL	Concernant entrep. Liées	Autres rev. & frais financiers	TOTAL
Revenus des participations						
Revenus des placements immobiliers						
Revenus des autres placements		628	628		486	486
Autres revenus financiers						
<b>TOTAL</b>		<b>628</b>	<b>628</b>		<b>486</b>	<b>486</b>
Frais financiers		- 0	- 0		6	6
Autres produits des placements			829			531
Autres charges des placements			511			306

### 6.6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (K€)	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Résultat avant impôts	1 530	-539	991
Réintégration	-24	534	510
Déduction	0	34	34
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT REPORT DÉFICITAIRE</b>	<b>1 506</b>	<b>-39</b>	<b>1 466</b>
Résultat imposable à :			
25,00%	1 506	-39	1 466
Impôts sur les sociétés à :			
25,00%	376	-10	367
Contribution additionnelle de 3,3%	0	0	0
<b>IMPOT NET</b>	<b>376</b>	<b>-10</b>	<b>367</b>

### 6.7 Situation fiscale différée ou latente

Accroissement de la dette d'impôt (K€)	BASE	IMPOT
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
Moins-values latentes nettes des plus-values latentes sur OPCVM		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Allègement de la dette d'impôt (K€)	BASE	IMPOT
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits :	0	0
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0	0
Participation des salariés		
Contribution sociale de solidarité des sociétés (c3s)		
Provision pour risques créances coassurance		
Provision pour dépréciation des OPCVM		
Créditeurs divers		
Provisions de sinistres		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6.8 Provisions et PB d'assurance vie

Variation des provisions techniques d'assurance vie brutes de réassurance (K€)	2022	2021
Charges des provisions d'assurances vie	-910	-217
Intérêts techniques	0	0
PB incorporées directement	224	220
Utilisation de la provision pour PB		
Variations des cours de change (+ OU -)		
<b>VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE</b>	<b>-686</b>	<b>3</b>

Eléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers (K€)	2022	2021
<b>A- PARTICIPATION AUX RESULTATS TOTALE</b>	<b>348</b>	<b>573</b>
A1 Part. attribuée contrats (IT compris)	275	374
A2 Variation de la provision participation aux bénéfices	73	200
<b>B- PARTICIPATION AUX RESULTATS DES CONTRATS A331-3</b>		
B1 Provisions mathématiques moyennes	27 179	27 427
B2 Montant minimal de la participation aux résultats	0	0
B3 Montant effectif de la participation aux résultats	371	620
B3A Participation attribuée contrats (I. T. compris)	298	420
B3B Variation provisions pour participation aux bénéfices	73	200

## 7. Autres informations

### 7.1 Comptes contributifs

Les comptes de la société ACTE Vie entrent dans le périmètre de contribution du Groupe CAM qui est combiné par la SGAM BTP. La CAM btp, société mère du Groupe CAM détient 86,36 % du capital d'ACTE Vie.

### 7.2 Informations sur le personnel

Effectif moyen du personnel (données arrondies)	2022		2021	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction				
Cadres	4	1	3	1
Non cadres		5		7
Sous-totaux	4	6	3	8
<b>TOTAL DU PERSONNEL</b>	<b>11</b>		<b>11</b>	
Membres des organes	Membres des organes d'administration	Membres des organes de direction ou de surveillance	Membres des organes d'administration	Membres des organes de direction ou de surveillance
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(\*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

### 7.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à TTC 31 K€.

### 7.4 Hors bilan

<i>Engagements Hors bilan (K€)</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
<b>DONNES</b>		
Engagements de restitution avec clause de retour à meilleure fortune	0	534
Indemnités de départ en retraite	150	137
Fonds de garantie des assurés	13	12
<b>RECUS</b>		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	30 164	27 282

## ACTE VIE

Société anonyme

14 AVENUE DE L'EUROPE

67300 SCHILTIGHEIM,

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

À l'assemblée générale de la société ACTE VIE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACTE VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques de CAM BTP.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, les informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre entité considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs (anciennement la Fédération Française de l'Assurance) du 22 mai 2017.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société ACTE VIE par l'assemblée générale du 14 juin 2022.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 1<sup>e</sup> année de notre mission.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de CAM BTP de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Comité d'audit et des risques de CAM BTP

Nous remettons au Comité d'audit et des risques de CAM BTP un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques de CAM BTP, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques de CAM BTP la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques de CAM BTP des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 31 mai 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

Associé

## ACTE VIE

Société anonyme

14 AVENUE DE L'EUROPE

67300 SCHILTIGHEIM,

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'assemblée générale de la société ACTE VIE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce et R.322-7 du code des assurances.

## **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services et ACOTEX

### *Personnes concernées*

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP aux Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP, Président des Directoires d'ACTE IARD et ACTE VIE et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.

M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général Adjoint de la CAM BTP, membre des Directoires d'ACTE IARD et d'ACTE VIE, administrateur permanent d'ACTE VIE dans les sociétés ACTE Services et d'ACTE IARD dans la société ACOTEX.

### *Nature et objet*

Participation au Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services et ACOTEX. Il gère l'ensemble des frais généraux du groupe à l'exception des services commerciaux et de la Direction Générale.

### *Modalités*

Au titre de l'exercice, la quote-part d'ACTE VIE dans les charges du GIE s'élève à 413 346,35 €.

2. Avec le Groupement de moyens existant avant la constitution du GIE CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services

#### *Personnes concernées*

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP aux Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP, Président des Directoires d'ACTE IARD et ACTE VIE et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.

M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général Adjoint de la CAM BTP, membre des Directoires d'ACTE IARD et d'ACTE VIE, administrateur permanent d'ACTE VIE dans les sociétés ACTE Services et d'ACTE IARD dans la société ACOTEX.

#### *Nature et objet*

Le Groupement de moyen a été maintenu pour la gestion de services commerciaux du groupe CAM BTP.

#### *Modalités*

Au titre de l'exercice, il a été décompté pour la gestion des services commerciaux à ACTE VIE, à prix coûtant, des charges à hauteur de 1 147 262,44 €.

3. Avec la CAM BTP

#### *Personnes concernées*

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP et Président du Directoire d'ACTE VIE.

#### *Nature et Objet*

Le Conseil d'administration d'ACTE VIE a autorisé antérieurement le bénéfice d'une subvention avec clause de retour à meilleure fortune de la part de CAM BTP pour un montant de 533 572 €. La société ayant atteint un niveau de fonds propres lui permettant de rembourser la subvention, la CAM BTP a demandé l'application de cette clause fin 2022.

#### *Modalités*

ACTE VIE a remboursé la totalité de cette subvention au 31/12/2022.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil de surveillance n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-88-1 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 31 mai 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

Associé

## **RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023**

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

#### *APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU DIRECTOIRE*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire Aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, qui se traduisent par un bénéfice de 624 028,85 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Directoire et au Commissaire aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

#### *AFFECTATION DU BENEFICE*

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 624 028,85 euros au compte de report à nouveau, le portant ainsi à la somme créditrice de 4 244 837,42 euros.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

#### *APPROBATION DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE*

L'assemblée générale approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui lui a été présenté par le Conseil de Surveillance.

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

#### *OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX*

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

### **CINQUIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2023 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

#### **ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

#### **Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

**ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

**Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX